

# PARLEMENT EUROPÉEN

## DÉBATS

### COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

---

II/68

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 97

---

Session 1967-1968

Séance du 8 janvier 1968

## A V E R T I S S E M E N T

Simultanément à cette édition en langue française, des éditions ont paru aussi dans les trois autres langues officielles des Communautés, en allemand, en italien et en néerlandais.

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

**Session 1967-1968**

**Séance du 8 janvier 1968**



# SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 1968

## Sommaire

1. Reprise de la session .....	3
2. Excuses .....	3
3. Composition des commissions .....	3
4. Renvois en commissions .....	4
5. Dépôt de documents .....	4
6. Ordre du jour de la présente séance ....	5
Le Président ; M. Scelba .....	6
7. Budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour 1968 .....	6
MM. Battaglia, rapporteur ; Bettencourt, président en exercice du Conseil ; Leemans, au nom du groupe démocrate chrétien ; Bettencourt ; Leemans ....	6
8. Budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour 1968 (suite) .....	12
MM. Battaglia, rapporteur ; Spénale, au nom du groupe socialiste ; Brunhes, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Pédini, président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ; Bousquet, au nom du groupe de l'U.D.E. ; Oele, au nom du groupe socialiste ; Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes ; Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes .....	12
Examen d'un amendement de M. Bousquet : MM. Bousquet ; Spénale, président de la commission des finances et des budgets ; Battaglia, rapporteur ; Bousquet ; Spénale ; Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes ; Memmel ; de Lipkowski, président du groupe de l'U.D.E. ; Bettencourt, président en exercice du Conseil .....	22
Retrait de l'amendement .....	26
Examen des différents titres du projet de budget et adoption du projet de budget modifié .....	26

Examen de la proposition de résolution présentée par la commission des finances et des budgets .....	26
Adoption d'une proposition de résolution sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour l'exercice 1968 .....	26
9. Budget supplémentaire des Communautés européennes pour l'exercice 1967 .....	26
M. Spénale, rapporteur .....	26
Adoption d'une proposition de résolution relative au projet de budget supplémentaire des Communautés européennes pour l'exercice 1967 .....	27
10. Calendrier des prochaines séances .....	27
11. Adoption du procès-verbal .....	27
12. Interruption de la session .....	27

## PRÉSIDENCE DE M. POHER

(La séance est ouverte à 11 h 35)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. Reprise de la session

**M. le Président.** — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 1<sup>er</sup> décembre 1967.

### 2. Excuses

**M. le Président.** — MM. Arendt, Burgbacher, Dulin, Hahn, Lacombe, Lentz, de la Malène, Metzger, Pleven, Preti, Rubinacci, Starke, Storti et Toubeau s'excusent de ne pouvoir assister à la présente session.

### 3. Composition des commissions

**M. le Président.** — J'ai reçu du groupe socialiste une demande tendant à nommer M. Corterier,

**Président**

membre de la commission des finances et des budgets.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette nomination est ratifiée.

*4. Renvois en commissions*

**M. le Président.** — Dans sa réunion de ce jour, le bureau a saisi pour avis :

- la commission économique, de la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à une directive concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la publicité des spécialités pharmaceutiques et à la notice (doc. 103) qui avait été renvoyée le 19 juillet 1967, pour examen au fond, à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;
- la commission juridique, du rapport de la Commission des Communautés européennes sur l'état d'application au 31 décembre 1966 du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins, dont la commission des affaires sociales et de la santé publique, a été saisie pour examen au fond.

Le bureau a par ailleurs saisi pour examen au fond la commission des relations économiques extérieures et pour avis la commission de l'agriculture et la commission des relations avec les pays africains et malgache, de la communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant l'examen des engagements souscrits par la C.E.E. en matière d'aide alimentaire dans le cadre du Kennedy round.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

*5. Dépôt de documents*

**M. le Président.** — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

a) du Conseil des Communautés européennes des demandes de consultations sur :

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux régimes des entrepôts douaniers (doc. 159) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au report du paiement des droits de douane, des taxes d'effet équivalent et des prélèvements agricoles (doc. 160) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une directive concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives :

1. aux contrôles douaniers à exercer sur les marchandises arrivant dans le territoire douanier de la Communauté ;
2. au régime du dépôt provisoire de ces marchandises (doc. 161) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif à la valeur en douane des marchandises (doc. 162) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif à l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable (doc. 166) ;

ce document a été renvoyé à la commission des transports ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif à la contribution du F.E.O.G.A. à la réparation des dommages causés par la peste porcine africaine en Italie durant l'année 1967 (doc. 169) ;

ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une troisième directive concernant le rapprochement ses législations des États membres relatives aux spécialités pharmaceutiques (doc. 171) ;

ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;

**Président**

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant l'article 11, paragraphe 2, du règlement n° 23 portant établissement graduel d'une organisation des marchés dans le secteur des fruits et légumes (doc. 172),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond, et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement n° 121/67/CEE portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de porc concernant des mesures transitoires (doc. 173),

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture ;

- le projet de budget supplémentaire des Communautés européennes pour l'exercice 1967 établi par le Conseil (doc. 164),

ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets ;

- le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1968 (doc. 165) ;

ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets ;

- une lettre du président du Conseil relative à la section afférente au Parlement européen de l'avant-projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice 1968 (doc. 163),

ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets ;

## b) des commissions parlementaires :

- un rapport de M. Troclet, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil relatives à :
- un règlement relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplaceront à l'intérieur de la Communauté ;
- une décision portant application aux départements français d'outre-mer de l'article 51 du traité (doc. 158) ;
- un rapport de M. Spénale, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur

le projet de budget supplémentaire des Communautés européennes pour l'exercice 1967 (doc. 167) ;

- un rapport de M. Battaglia, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1968 (doc. 168) ;

- un rapport de M. Bading, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (doc. 20/67) relative à un règlement concernant les groupements de producteurs agricoles et leurs unions (doc. 170) ;

- un rapport de M. Kriedemann, fait au nom de la commission de l'agriculture sur les principes de base pour une politique commune dans le secteur de la pêche (doc. 174).

6. *Ordre du jour de la présente séance*

**M. le Président.** — Chers Collègues, étant donné qu'il s'agit aujourd'hui d'une période de session extraordinaire, vous ne vous étonnez pas qu'à l'occasion de cette séance, je ne rende hommage ni à notre collègue Merten qui est récemment décédé, ni au président de la Cour de justice, M. Hammes.

Je me permettrai de rappeler le souvenir de notre collègue et du président de la Cour de justice au cours de la prochaine période de session à Strasbourg. D'ores et déjà j'adresse néanmoins à leurs familles les condoléances du Parlement européen.

Comme il vous a été annoncé, le Conseil a consulté, le 13 décembre dernier, le Parlement sur le projet de budget de recherches et d'investissement d'Euratom pour 1968, et sur un projet de budget supplémentaire du Conseil pour 1967.

Dans le cas de la décision prise par le Parlement le 1<sup>er</sup> décembre 1967 et en accord avec la commission des finances et des budgets et après consultation des représentants des groupes politiques et des membres du bureau, j'ai jugé nécessaire de convoquer le Parlement pour aujourd'hui afin de lui permettre de donner dans le délai prévu par les traités son avis sur ces projets de budget.

D'ailleurs vous estimerez certainement avec moi que votre président a le droit, en général, bien que le règlement ne le prévoit pas explicitement, de convoquer le Parlement pour lui permettre de donner son avis dans le cas où les traités imposent un délai.

Je vous propose de fixer comme suit notre ordre du jour. Ce matin et cet après-midi à 15 h 30

**Président**

- rapport oral de M. Battaglia sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour 1968 ;
- rapport oral de M. Spedale sur le budget supplémentaire des Communautés pour 1967.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Scelba.

**M. Scelba, président de la commission politique.** — (1) Cette session du Parlement européen est la première depuis la réunion du Conseil de ministres de décembre dernier, réunion qui a eu de grandes répercussions sur la vie et sur le développement des Communautés européennes. Eu égard à l'importance de la décision adoptée à cette occasion par le Conseil de ministres sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens à la Communauté européenne, il eût été normal que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la première session du Parlement européen. Mais en raison du caractère extraordinaire de la présente session et notre désir étant que le Parlement consacre un large débat aux conséquences qui découlent de ladite décision, la commission politique a été convoquée pour demain en vue de rédiger un document qui puisse donner lieu à un débat au cours de la prochaine session du Parlement européen. Je voudrais non seulement assurer mes collègues que la commission politique, qui suit de près ce problème important, est soucieuse des intérêts de la Communauté, mais également vous prier, Monsieur le Président, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Parlement européen le problème des répercussions de la décision du Conseil de ministres, avec un débat qui sera introduit par la commission politique, soit que la commission présente une question ou une résolution, selon ce que nous déciderons demain.

**M. le Président.** — Je vous donne acte de votre déclaration, Monsieur Scelba, et j'informe le Parlement que dans sa séance de ce matin le bureau a réservé pour ce débat politique une large partie de la journée de mardi de la prochaine période de session du Parlement.

*7. Budget de recherches et d'investissement  
de la C.E.E.A. pour 1968*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle donc la discussion du rapport oral de M. Battaglia sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour 1968 (doc. 165).

Afin d'assurer le bon déroulement du débat et pouvoir procéder éventuellement à une répartition

équitable du temps de parole, je propose de clore la liste des orateurs à la fin de la séance de ce matin. Les collègues qui voudraient donc prendre la parole sont priés de s'inscrire ce matin. Il n'y a pas d'opposition à cette procédure ?

Il en est ainsi décidé.

Au cas où il serait nécessaire de limiter le temps de parole vous en seriez averti au début de la séance de l'après-midi.

La parole est à M. Battaglia.

**M. Battaglia, rapporteur.** — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que nous connaissons tous les événements et, corrélativement, les nécessités qui nous ont amenés à nous réunir en session extraordinaire. En ouvrant la séance, vous avez déjà, Monsieur le Président, exposé en quelques mots les raisons pour lesquelles aujourd'hui, 8 janvier 1968, nous nous trouvons ici à Luxembourg. Du moment qu'il ne nous a pas été donné de renvoyer la date de transmission du projet de budget de recherches et d'investissement, le Parlement ne pouvait attendre sa session ordinaire du 22 janvier. En effet, mes chers collègues, le projet de budget de recherches et d'investissement a été transmis pour consultation au Parlement par lettre en date du 13 décembre 1967, et si le Parlement n'avait pas exprimé son avis dans un délai d'un mois, le projet de budget, selon les dispositions du traité d'Euratom, serait devenu définitif. Dans cette hypothèse, le Parlement aurait dû, toujours aux termes du traité, renoncer à son droit d'approbation et de modification du fait que, ainsi que vous venez de le souligner, Monsieur le Président, un mois s'étant alors écoulé depuis la transmission du projet, il n'aurait plus eu la faculté d'exercer ce droit. Mais nous n'avons pas voulu, ou plutôt la commission des finances et des budgets n'a pas voulu renoncer à ce droit auquel le Parlement est farouchement attaché. La commission des finances et des budgets, vu les conditions d'urgence dans lesquelles le Parlement est appelé à délibérer, a approuvé au cours de sa réunion du 19 décembre dernier, le rapport oral que j'avais été chargé de lui présenter et que j'ai à présent l'honneur de commenter en assemblée plénière.

Ces derniers temps, mes chers collègues, la situation de la recherche communautaire a subi un processus involutif. Pour s'en convaincre, il n'est que de considérer les modifications restrictives apportées, il y a trois ans, au deuxième programme quinquennal de recherches et d'enseignement et de vérifier ces restrictions dans le budget de recherches de ces dernières années. Ces restrictions à l'action de recherche, qui sont non seulement de nature quantitative mais également de nature qualitative, ont fait tant et si bien que le climat et les conditions dans lesquels elles ont été arrêtées furent tels,



**Battaglia**

que le Conseil s'est trouvé en retard par rapport au délai de présentation du projet de budget prévu par les traités. Et ce n'est pas la première fois que l'on constate des retards de ce genre. Le Parlement devrait en effet recevoir le projet de budget de recherches et d'investissement au plus tard le 31 octobre, de façon à pouvoir exprimer son avis au cours de la session de novembre qui suit.

Nous aurions pu passer sur ce retard, si nous n'avions pas eu à adopter le projet de budget de recherche et d'investissement de 1967, je dis bien, celui de 1967, précisément en septembre de l'année passée ; nous aurions pu passer sur ces retards qui, désormais, se produisent constamment depuis trois ans, si ceux-ci ne risquaient pas de compromettre la possibilité, pour le Parlement, de se prononcer dans des conditions normales et d'exercer ainsi cette fonction de contrôle démocratique à laquelle je faisais allusion voici un instant.

Les institutions communautaires doivent en tout cas reconnaître au Parlement que le climat dans lequel sont adoptés les budgets, et plus spécialement le budget de recherches et d'investissement, se serait détérioré encore davantage si, au cours des dernières années, en raison des difficultés qui lui ont été faites, le Parlement avait renoncé à se prononcer sur les projets de budgets. C'est donc au nom de ce droit fondamental du Parlement à contribuer à la formation du budget, que j'ai l'honneur de défendre le point de vue de la commission des finances, dans ce secteur délicat et fondamental de la recherche.

La proposition de résolution qui vous est soumise met avant tout l'accent sur certains éléments que je me permettrai de rappeler brièvement ici. La commission parlementaire a examiné en son temps un avant-projet de budget qui, bien qu'il représentât lui aussi un mini-projet, un mini-budget, prévoyait des crédits d'un montant presque double de celui qui a été fixé par le Conseil dans son projet du budget. Nos remarques sont donc justifiées et notre déception compréhensible, lorsque nous voyons que le Conseil de ministres a pour ainsi dire diminué de moitié ce qui pouvait vraiment déjà se définir comme un mini-projet de budget de recherches. Naturellement l'avant-projet proposé par la Commission des Communautés se greffait également sur une proposition de programmes de recherches intérimaire et valable pour le seul exercice 1968. Le Conseil a arrêté, comme je le disais il y a un instant, aussi bien le programme intérimaire de recherches que le projet de budget, en réduisant toutefois l'un et l'autre de moitié. Je dois dire d'emblée que cette solution intérimaire proposée par la Commission des Communautés et, par conséquent, l'avant-projet de budget, ne satisfaisait pas non plus la commission des finances et des budgets : en effet, l'exposé des motifs annexé à l'avant-projet de budget laissait clairement apparaître

qu'on ne pourrait assurer la continuité d'une grande partie des recherches, qu'il s'agisse des recherches menées par la Communauté elle-même ou de celles menées sous contrat.

Il est évident par conséquent que le Parlement ne peut pas se dispenser de commenter une telle situation et d'en dégager les responsabilités.

Avec l'année 1967 s'est achevé le deuxième programme quinquennal de recherches : nous ne doutons pas qu'un nouveau programme pluriennal puisse indiquer de nouvelles orientations, mais ce programme n'a pas encore été arrêté. Pour ma part, Monsieur le Président, j'estime inconcevable que ce qui a été fait jusqu'à présent soit abandonné purement et simplement. On peut innover sans que ce qui existe déjà doive être considéré comme caduc : il faut que l'action communautaire présente un caractère de continuité, sous peine pour nous de réduire à néant des initiatives qui s'étaient pourtant révélées utiles pour aller à la recherche d'autres solutions et risquer de tâtonner dans le noir. Cette nécessité de continuité dont nous avons tenu compte en passant du premier au deuxième programme quinquennal de recherches, est cette nécessité qui préside à l'action de la recherche communautaire, laquelle a seulement un sens si elle permet d'obtenir des résultats qui constituent un patrimoine commun également en ce qui concerne leur exploitation. En revanche, toute interruption ou suspension de cette action, dans l'attente d'autres solutions, même si elles devaient éventuellement servir à relancer la recherche communautaire, n'auraient aucun sens sur le plan politique et encore moins sur le plan financier, car il ne fait aucun doute que nous irions au-devant d'une dépense plus importante si nous abandonnions aujourd'hui de telles actions pour les reprendre par la suite.

A notre avis, ni les arguments de la Commission de la Communauté, ni surtout les décisions du Conseil n'étaient propres à nous garantir cette continuité qui est absolument nécessaire. D'autre part, bien que ne pouvant partager les raisons pour lesquelles le Conseil a réduit d'une façon aussi draconienne le projet préliminaire de budget et la proposition du programme intérimaire, excluant d'entrée de jeu les actions de recherches par contrat, nous aurions pu accepter, à contre-cœur il est vrai, d'approuver le mini-projet de budget si du moins — et je tiens à le souligner —, si du moins dis-je, le Conseil avait donné à la commission parlementaire une assurance précise en ce qui concerne la date à laquelle il comptait arrêter le prochain programme pluriennal de recherches. Mais, Monsieur le Président, vous vous rappellerez sans doute, pour avoir été présent à cette réunion, que cette assurance, qui à plusieurs reprises avait été explicitement demandée, qui à plusieurs reprises avait été ardemment souhaitée par la commission des finances, n'a pu être donnée au cours de la réunion

## Battaglia

du 19 décembre. En conséquence, seule reste valable, à mon humble avis, la déclaration de bonne volonté faite par le Conseil dans l'exposé des motifs extrêmement réduit qui précède le projet de budget, déclaration qui loin d'avoir un caractère impératif est formulée en termes plutôt vagues. Dans ces conditions, il a semblé à la commission des finances et des budgets que le Parlement se serait soustrait aux fonctions qui lui ont été confiées en matière de contrôle et d'initiative, s'il s'était tu sur la situation ainsi créée.

M. Hellwig voulait nous convaincre de laisser passer ce budget en silence, parce que si nous ne nous étions pas réunis aujourd'hui, le délai du 13 janvier étant échu, le budget aurait passé inaperçu ; il ajoutait que nous aurions pu en parler à l'occasion du rapport qui a été confié à M. Oele. Nous avons alors demandé si l'on pouvait nous donner la garantie que, dès avant l'établissement de ce rapport, nous serions en possession du nouveau programme pluriennal ; mais la réponse n'est pas venue. Voilà pourquoi la commission des finances et des budgets a décidé de présenter la résolution qui est soumise à votre examen. Dans cette résolution, la commission parlementaire a qualifié de dilatoire l'attitude de l'autorité budgétaire et a fait connaître qu'elle ne pouvait se contenter de ces déclarations que j'ai appelées des déclarations de « bonne volonté », vu que rien n'avait été mis à l'étude pour la recherche de solutions valables. Ce vœu a provoqué la suggestion d'une solution intérimaire, qui n'est certainement pas faite, en admettant qu'elle soit juste, pour tranquilliser le Parlement et surtout pour tranquilliser les chercheurs, auxquels il est nécessaire, comme nous n'avons cessé de le répéter, de donner une certaine tranquillité pour l'avenir, et la possibilité de travailler dans la sérénité, car ce n'est que lorsque l'application dans la recherche est totale qu'il est possible d'obtenir certains résultats, résultats que nous attendons de l'intelligence et du travail des chercheurs.

Il faut donc prendre des initiatives pour donner un nouvel aspect au projet de budget. La modification qui s'impose pourrait provoquer des retards dans l'approbation définitive du projet de budget par le Conseil, d'autant qu'aux termes du paragraphe 4 de l'article 177 du traité de la C.E.E.A., le Parlement pourrait être à nouveau consulté à ce sujet. La commission des finances et des budgets a été informée que pour des raisons qu'il n'y a pas lieu de mentionner ici, ce retard causerait des difficultés de trésorerie. Il nous a été dit qu'il n'est même pas possible, au début d'une année suivant immédiatement la fin du deuxième programme quinquennal, de recourir aux douzièmes budgétaires et que tout cela mettrait en danger la vie même d'Euratom, en provoquant l'asphyxie. Nous avons pensé que huit jours de plus ou de moins ne pouvaient causer un tel désastre, et nous n'avons pas

voulu renoncer à ce débat qui a une signification politique.

La commission a donné son avis sur la validité de ces arguments, que je suis en train de vous exposer en bref. Toutefois, puisqu'il était possible de remédier aux difficultés de trésorerie, qui, comme nous l'a expliqué M. Coppé, étaient surtout aggravées par le fait qu'une somme d'environ 18 millions d'u.c. n'avait pas été versée par un État membre, j'ai présenté en ma qualité de parlementaire européen et de parlementaire national, une question d'urgence au président du Conseil italien, au ministre du Trésor et au ministre des Affaires étrangères, et immédiatement l'Euratom a reçu les 18 millions d'u.c. En conséquence, cette asphyxie que l'on craignait, n'aura certainement pas lieu, et nous nous trouvons rassemblés ici pour exprimer un jugement politique sur ce qui a été fait au préjudice de la recherche et au préjudice d'Euratom. Il me semblait nécessaire de mettre cette observation en marge de mon exposé, car c'est là un élément que la commission parlementaire a également pris en considération avant d'en arriver à la présentation de son amendement.

L'amendement proposé consiste à ajouter dans un chapitre d'un nouveau titre du budget de recherche un montant de 40 millions d'u.c. de crédits d'engagement et de 30 millions d'u.c. de crédits de paiement ; en d'autres termes, il réduit le budget à ce mini-projet qu'avait présenté la Commission des Communautés elle-même, et qui n'avait pas satisfait l'attente de la commission des finances et des budgets. Celui-ci est, pour le Parlement, l'unique modification qui souligne la nécessité politique — et c'est surtout cela que signifie l'amendement — d'arriver sous une forme et avec des chiffres précis, à un programme pluriennal de recherches et d'investissement. Les montants qui font l'objet de l'amendement constitueront un premier crédit pour ce programme, crédit déjà utilisable au cours de l'exercice 1968. Il ne s'agit donc pas de montants qui ne correspondent à aucune réalité, mais de montants qui trouvent leur justification dans ce qui était le concept de base de la Commission des Communautés elle-même dans l'établissement du budget, un montant donc qui garantit, dans le cadre du budget, au moins les résultats attendus par la Commission des Communautés dans le programme intérimaire et rappelés dans l'avant-projet de budget. Je rappelle en effet, Monsieur Coppé, que l'avant-projet de budget prévoyait 87 millions d'u.c. environ pour les crédits de paiement.

Je souhaite donc, mes chers collègues, que le Parlement, si soucieux des intérêts communautaires, à la défense desquels il a toujours donné le meilleur de son énergie, voudra faire sienne la proposition de la commission des budgets, qui est le fruit d'une appréciation surtout politique.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur de votre brillante intervention ; merci aussi au sénateur italien que vous êtes d'avoir posé cette question qui a immédiatement obtenu une réponse aussi satisfaisante.

Chers Collègues, je suis heureux de saluer la présence dans cette salle de M. Bettencourt, président en exercice du Conseil, à qui je souhaite la bienvenue.

La parole est à M. Bettencourt.

**M. Bettencourt, président en exercice du Conseil.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si je suis déjà relativement un ancien parlementaire, je n'avais jusqu'à ce jour jamais eu l'honneur de venir dans votre Assemblée.

C'est aujourd'hui chose faite, mais au titre de représentant du Conseil de ministres.

C'est donc en lieu et place de M. Couve de Murville, retenu à Paris par ses obligations, que je m'adresse à vous.

Je suis très heureux de cette occasion qui me permet, en ce début de 1968, de vous présenter les meilleurs vœux du Conseil de ministres, ceux de M. Couve de Murville et les miens personnels.

C'est une tradition de courtoisie, mais une heureuse tradition qui veut que le Président en exercice du Conseil vienne présenter chaque année à votre Assemblée les projets de budget établis par le Conseil. En dépit du caractère particulier du projet de budget qui est actuellement soumis à votre examen et du fait que je n'aurais en réalité que peu de chose à ajouter à l'exposé des motifs de ce document et aux explications complémentaires qui ont été fournies à votre commission des finances et des budgets par mon prédécesseur, M. van Hefpe, j'ai tenu à respecter cette tradition. Celle-ci me vaut ainsi l'honneur de participer aujourd'hui à vos travaux et me donnera en outre l'occasion de préciser la position du Conseil à l'égard d'un problème qui, faute peut-être d'une information suffisante, a pu donner lieu à certaines critiques lors de l'examen de ce document par votre commission compétente, tant en ce qui concerne la procédure que le fond.

En ce qui concerne la procédure, je puis vous assurer qu'en décidant de transmettre sans délai le projet de budget à votre Assemblée, le Conseil était parfaitement conscient des problèmes et des difficultés que ne manquerait pas de poser à votre institution, particulièrement en cette période de l'année, le fait d'être éventuellement appelé à tenir une session extraordinaire pour se prononcer sur un projet de budget d'une portée en réalité limitée, et ceci compte tenu notamment des conditions prévues par votre résolution de mai 1964 pour l'adoption de toute proposition de modification à un tel document.

Comme vous le savez, en effet, le Conseil est en premier lieu soucieux, plus que quiconque, notamment dans cette période d'austérité budgétaire que connaissent nos différents États, d'éviter tous frais qui ne se révèlent pas entièrement justifiés.

Par ailleurs, le projet de budget qui vous est soumis a un caractère essentiellement différent des précédents budgets de recherches. Il ne vise, en effet, qu'à assurer la continuité de l'action propre de la Commission, c'est-à-dire du fonctionnement des établissements de son Centre commun de recherches durant les quelques mois qui se révéleront nécessaires au Conseil pour se prononcer sur les activités futures d'Euratom et pour fixer l'importance des moyens financiers à affecter à leur exécution. En réalité, ils constituent un substitut au régime des douzièmes provisoires au recours duquel il ne se révélerait pas possible de faire appel en 1968.

Je tiens donc à préciser que la décision prise par le Conseil de transmettre ce document sans délai à l'avis de votre Assemblée résulte uniquement de son souci de faire droit au désir qui lui a été formellement exprimé sur ce point par la Commission. La Commission a fait ressortir, en effet, que pour des raisons de trésorerie notamment il lui apparaissait indispensable que ce budget puisse devenir exécutoire dans les meilleurs délais dès le début de l'exercice 1968 en vue de pouvoir faire face à ses engagements.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour me joindre à l'appel qui vous sera certainement lancé par la Commission en vue d'obtenir que votre Assemblée accepte de marquer son accord, sans modification, sur ce projet de budget qui deviendrait ainsi exécutoire aujourd'hui même, ce qui faciliterait la position de la Commission tant sur le plan des engagements que sur celui des paiements.

Toute proposition de modification à ce projet de budget intérimaire qui entraînerait un accroissement de son montant qui correspond lui-même au plafond d'un programme également intérimaire, nécessiterait, en effet, non seulement une réunion du Conseil à bref délai, ce qui se révèle théoriquement toujours possible, mais également, pour être suivies d'effet, un vote unanime de ce dernier, ce qui apparaîtrait beaucoup plus aléatoire.

En ce qui concerne le fond, je tiens à souligner à nouveau le caractère tout à fait particulier de ce projet de budget. La Commission en effet, en transmettant au Conseil son avant-projet, a souligné elle-même que les circonstances rendaient inévitable d'envisager pour 1968 l'adoption d'un programme intérimaire d'un an seulement, n'engageant pas l'avenir d'une manière qui puisse gêner la fixation d'un programme pluriannuel ultérieur et d'un budget correspondant, 1968 devant constituer une année de transition au cours de laquelle seraient discutées les

Bettencourt

grands options de ce programme. Ceci justifie donc le caractère limité du projet de budget actuel.

Je voudrais cependant tenter d'apaiser les craintes qu'a pu susciter l'absence dans ce budget de tout crédit pour les actions indirectes. Certains membres de votre commission compétente ont exprimé en effet la crainte que les actions actuellement en cours dans le cadre des associations ne puissent se trouver retardées, voire même définitivement compromises du fait de la suspension provisoire de la participation financière de la Communauté à ces actions. Je voudrais à ce sujet rappeler que le Conseil, à l'unanimité, a invité la Commission des Communautés à mettre au point, en accord avec ses contractants, un régime transitoire préservant l'avenir et assurant le fonctionnement de ces associations selon les modalités prévues aux contrats, étant entendu que la rémunération du personnel de la Commission affecté à ces actions restera à la charge de la Communauté, et il ne fait pas de doute à mon avis que pour toutes les actions vraiment importantes, les États membres et les contractants de la Communauté ne manqueront pas de répondre au vœu du Conseil.

La situation sera d'ailleurs éclaircie sans retard puisque le Conseil a demandé à être saisi, avant le 1<sup>er</sup> mars 1968, d'un rapport précisant l'intérêt que présenterait, pour la Communauté, la poursuite des associations existantes. Je pense donc que rien ne s'oppose à ce que votre Assemblée marque son avis favorable, sans proposition de modification, sur le projet de budget soumis à son examen.

Je crois, en effet, que le vrai débat de fond sur le budget de 1968 s'instaurera lorsque le Conseil, ayant arrêté les nouvelles décisions de programme, comme il est convenu de le faire avant le 30 juin 1968, soumettra à cette Assemblée le projet de budget supplémentaire correspondant.

Je crois avoir très brièvement fait le point devant vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs il va de soi que je serais votre interprète au Conseil de ministres pour le tenir très exactement au courant de vos débats et de leur issue.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur le président en exercice du Conseil.

Je crois devoir faire une remarque de procédure dès maintenant devant l'assemblée. Nous délibérons et votons aujourd'hui conformément à notre règlement, et notamment à son article 33.

Je crois, Monsieur le Président, que c'est par erreur que vous avez évoqué la résolution adoptée par le Parlement, le 12 mai 1964, car ce texte visait le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen. Ce n'est pas de notre faute si ce texte est devenu caduc, car les Conseils n'ont jamais

renforcé les pouvoirs budgétaires du Parlement, ce que je déplore pour ma part.

Je vous donne acte de votre bonne volonté pour l'avenir, Monsieur le Président.

La parole est à M. Leemans, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Leemans.** — (N) Monsieur le Président, mes chers collègues, nous aimerions tout d'abord remercier le rapporteur, M. Battaglia, de la manière fidèle dont il a rendu compte des points de vue adoptés par la commission des finances et des budgets.

Après son exposé, nous avons écouté avec une grande attention la déclaration que M. Bettencourt a faite ici. Nous le remercions d'avoir rappelé la « tradition de courtoisie » <sup>(1)</sup> qui marque les relations existant entre le Conseil et cette assemblée, et nous apprécions beaucoup que le Conseil tienne compte de ce que M. Bettencourt a nommé « les difficultés particulières à cette période de l'année » <sup>(1)</sup> en se réunissant aujourd'hui afin de discuter des questions relatives à « l'austérité budgétaire ». <sup>(1)</sup>

Je crois toutefois que ni le Parlement ni la commission des finances et des budgets ne se soient, à proprement parler, beaucoup souciés de ces « difficultés particulières à cette période de l'année » <sup>(1)</sup> au moment d'aborder l'examen de ce projet de budget. A vrai dire, nous étions bien plus affligés par la manière assez irrégulière dont nous avons été saisis d'un projet de budget présenté très tard, ainsi que par le fait de n'avoir pas eu l'occasion d'examiner sous un angle plus large la recherche scientifique et l'enseignement dont on a tant parlé ces derniers temps, maintenant que cette question vient enfin à l'ordre des travaux de la présente réunion. Nous devons constater qu'il ne peut pratiquement sortir grand chose de cet examen. En effet, le Conseil a beaucoup parlé de « l'austérité budgétaire » <sup>(1)</sup>, et on nous a recommandé avec une insistance encore plus grande « de marquer notre accord » <sup>(1)</sup> sur le projet « sans proposition de modification » <sup>(1)</sup>. Nous trouvons que cette procédure ne se concilie guère, à vrai dire, avec les fanfaronnades relatives à la recherche scientifique, au « retard technologique » <sup>(1)</sup> et au « défi américain » <sup>(1)</sup>.

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe démocrate-chrétien est moins préoccupé par les chiffres figurant dans ce budget que par la tendance qui semble être à la base du projet. Il existe un climat, il est question d'une tendance qui semble impliquer un démembrement des institutions communautaires dans le domaine de la recherche scientifique et de l'enseignement. Nous serions heureux s'il apparaissait que nous faisons erreur à cet égard, si les programmes qui doivent nous être présentés

(1) Passages cités en français.

Leemans

aussi bien que les crédits que le Conseil mettra à notre disposition pour la réalisation de ces programmes montraient que nous tenons en quelque sorte le mauvais bout.

Monsieur le Président, ce sont là les tenants et les aboutissants réels de cette question. A cet égard, le groupe démocrate-chrétien est préoccupé par le projet de budget. M. Bettencourt, président du Conseil, a également parlé — et nous attachons à ce point une importance spéciale — des contrats existants et de la poursuite de ces contrats. Il a parlé d'une manière très restrictive de ce qui est indiqué à la page 2 de l'exposé du Conseil concernant le projet de budget relatif aux associations. Pour commencer, M. Bettencourt a dit: « à mon avis » (1). Qu'est-ce que cela veut dire? S'agit-il « de l'avis » (1) de M. Bettencourt ou de « l'avis » (1) du Conseil? Toute la question est là, car l'avis de M. Bettencourt, aussi respectable qu'il puisse être, c'est parlementairement un avis, je regrette de le dire un peu crûment, Monsieur le Président, mais c'est un avis qui n'est pas plus intéressant que l'avis que je pourrais donner moi-même. Ce qui nous eut intéressé, c'est de connaître clairement et sans équivoque le point de vue politique du Conseil sur cette question et de bien entendre le texte figurant au premier alinéa de la page II de l'exposé consacré au sort réservé aux contrats d'association et au sujet duquel, selon M. Bettencourt, de plus amples informations nous seront données le 1<sup>er</sup> mars 1968. Ce qui toutefois nous inquiète encore davantage quant à l'expression « à mon avis » utilisée par M. Bettencourt, c'est le fait que, évoquant le maintien des contrats d'association actuellement en vigueur, contrats signés par Euratom et auxquels en conséquence il faut s'en tenir, il ait dit qu'« à son avis » (1) ces contrats seraient respectés « pour autant qu'ils soient importants » (1).

Monsieur le Président du Conseil, vous venez de dire: « pour autant que les contrats soient importants » (1)? Encore une fois, qu'est-ce que cela veut dire? Je m'excuse, mais ce ne sont là que des mots en l'air. Qu'est-ce qui est important? On ne peut juger que sur les contrats existants. En effet, il ne fait aucun doute, Monsieur le Président, que ceux qui sont concernés par ces contrats d'association et auxquels on répète que ces derniers sont garantis et que leur fonctionnement normal est assuré pendant la période transitoire — si la réalité correspond effectivement à ce que dit le papier — sont intéressés à ce qu'on le dise sans aucune ambiguïté. Selon nous, cela n'a donc aucun sens de s'efforcer d'en arriver finalement à une *sophisticated situation* par le biais d'une prétendue explication des choses. De pareilles situations, nous ne les connaissons que trop bien, et elles nous incitent malheureusement à la méfiance. C'est pourquoi, Monsieur le Président, mon groupe invite les membres de cette assemblée

à adopter, malgré la demande du président du Conseil, la modification au projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1968 présentée par la commission des finances et des budgets.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bettencourt.

**M. Bettencourt, président en exercice du Conseil.** — Je voudrais simplement préciser à l'Assemblée que si je dis: « à mon avis », cela ne signifie évidemment pas qu'il s'agit de mon avis personnel. S'il s'agissait de ma modeste personne, je n'oserais même pas participer à vos travaux. Il s'agit de mon avis en tant que président du Conseil.

Lorsque je parle d'actions importantes, en fait tout le monde sait bien ce que j'ai voulu dire, car les États et les parties contractantes savent parfaitement ce qui est important et ce qui ne l'est pas; ils savent parfaitement quelles sont les actions qui sont effectivement susceptibles d'être reprises ensuite sur le plan financier et celles qui ne le sont pas. Si, par hasard, les parties contractantes ne le savaient pas, alors c'est moi qui me trouverais très inquiet.

**M. le Président.** — La parole est à M. Leemans, pour une brève déclaration.

**M. Leemans.** — Je dois tout de même dire au Parlement et à M. le président du Conseil qu'un contrat est une réalité. Un homme politique célèbre de mon pays dirait: « un contrat, c'est un contrat et il doit être respecté. »

**M. le Président.** — Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux. Nous les reprendrons à 15 h 30.

Je vous rappelle qu'au début de la séance, il a été décidé que la liste des orateurs serait close à la fin de la séance de ce matin. Si des collègues désiraient encore se faire inscrire, ils sont priés de le faire immédiatement.

Je rappelle le nom des collègues déjà inscrits: MM. Spénale, Brunhes, Bousquet, Pedini, Oele et, bien entendu, MM. Hellwig et Coppé.

Personne ne demande plus à s'inscrire?...

Je déclare close la liste des orateurs.

La séance est suspendue.

(La séance suspendue à 12 h 25, est reprise à 15 h 35)

(1) Passages cités en français.

## PRÉSIDENTE DE M. POHER

**M. le Président.** — La séance est reprise.

8. *Budget de recherches et d'investissement  
de la C.E.E.A. pour 1968  
(suite)*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport oral de M. Battaglia, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. pour 1968.

La parole est à M. Spénale, au nom du groupe socialiste.

**M. Spénale.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux d'abord remercier notre rapporteur M. Battaglia, pour avoir su tirer un rapport aussi substantiel et détaillé d'un dossier qui était vide, vide, vide...

Ce dossier a pourtant posé un certain nombre de questions. Une question de fond d'abord : Que devient la politique technologique de l'Europe ? Une question de procédure : Pourquoi et comment le Parlement a-t-il été conduit à cette session extraordinaire, tout à fait inhabituelle ? Une question de principe enfin qui, à travers les relations des institutions, rejoint le problème des pouvoirs du Parlement européen.

Nous allons examiner ces trois points.

Premièrement, politique de recherche et effort technologique. Je ne saisis pas le biais de la technologie pour évoquer le problème de l'élargissement de la Communauté. L'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne mérite un large débat qui a été demandé ce matin par le Président Scelba et qui aura lieu au cours de la prochaine session. Mais nous avions espéré que l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne permettrait d'amorcer avec ce pays une collaboration technologique où tout le monde avait beaucoup à gagner. C'est pourquoi, au Palais des congrès à Bruxelles, le 19 décembre fut une journée noire à bien des égards et particulièrement néfaste pour le développement technologique de l'Europe. Au premier étage, on nous présentait un budget sans un centime pour la recherche. Au deuxième étage, on annulait le rendez-vous technologique avec les Britanniques.

Bien sûr, on nous dira que pour la technologie, on veut bien collaborer avec les Anglais. On nous dira même qu'il y a déjà quelques amorces de cette coopération. Mais d'une part, toute coopération communautaire implique des crédits communautaires que nous ne voyons nulle part. D'autre part, les Anglais, dans leur immense déception, voudront-ils

coopérer dans le domaine où ils ont le plus à apporter, tandis que nous refusons cette coopération dans les domaines où ils auraient davantage à attendre ?

Face au géant américain, l'Angleterre d'une part, la Communauté de l'autre, ne sont pas des êtres complets mais des êtres complémentaires. Ils sont l'aveugle et le paralytique de La Fontaine, et je pense que l'aveugle ne voudra pas porter le paralytique si le paralytique refuse de guider l'aveugle. En agissant autrement et malgré tout ce que peut engendrer de solidarité nouvelle le simple fait de travailler ensemble, l'Angleterre risque d'être demain encore plus démunie qu'hier pour plaider son entrée dans la Communauté. Ce matin même, un certain nombre de renseignements concernant l'avion « Concorde » et le tunnel sous la Manche montraient que l'Angleterre se contracte. Il est assez naturel qu'elle ait besoin d'un encouragement psychologique pour se lier à l'Europe et perdre enfin son insularité.

En attendant des jours meilleurs, nous demandons que les responsables prévoient un programme d'investissement et de recherches digne de la Communauté. Quand on parle un peu partout du défi américain qui repose sur la supériorité technologique, ce serait se complaire dans l'infériorité et accepter de lourdes responsabilités envers la jeunesse que de ne pas entreprendre, sans perdre un instant et avec tous les moyens possibles, de compenser cette infériorité, d'empêcher à tout le moins qu'elle ne s'aggrave, ce qui suppose un très grand effort communautaire. Nous sommes là devant un des choix essentiels pour l'Europe de demain. Bien entendu, il n'est pas de la compétence de notre Parlement de définir les objectifs d'une politique de recherche, mais il est en partie de sa responsabilité qu'une politique de recherche reste possible. C'est la raison pour laquelle, sans individualiser les crédits, M. Battaglia a proposé, au nom de la commission des finances et des budgets, un amendement dans lequel est reprise la demande globale de crédits présentée dans l'avant-projet de la Commission, soit 40 millions d'u.c. en engagements et 30 millions d'u.c. en crédits de paiements. Le groupe socialiste votera cette proposition, exprimant ainsi surtout son intention de ne pas accepter un projet de budget dépourvu de tout crédit de recherche. Mais il en souligne le caractère insuffisant et très imparfait et il demande fermement que dans les meilleurs délais possibles, au cours de ce semestre, un vrai programme de recherche communautaire soit établi et doté de moyens suffisants.

J'en viens au point deux : problème de procédure. Il convient d'énoncer ici quelques constatations préliminaires.

Tout d'abord, aux termes du traité, le Parlement dispose d'un délai d'un mois pour donner son avis sur chaque budget, notamment pour Euratom.

Spénale

Ensuite, il est de tradition que le Conseil adresse les projets de budget au Parlement à une date telle qu'il puisse se prononcer valablement au cours de sa prochaine session ordinaire. Normalement les projets doivent être soumis avant le 31 octobre et leur examen peut ainsi avoir lieu au cours de la session habituelle de novembre.

Le Conseil, par suite de discussion qui l'opposent à la Commission, n'a toujours pas transmis au Parlement le budget des Communautés : les débats sur les questions orales déposées par M. Leemans, et Rossi, lors de notre dernière session, ont en partie éclairé l'assemblée sur les problèmes qui se posent.

Le 14 décembre, par contre, le Conseil transmettait au Parlement le projet de budget d'Euratom, exigeait un accusé de réception à cette date et manifestait, sans équivoque, l'intention de se prévaloir de la forclusion si le Parlement n'avait présenté son avis avant le 15 janvier.

Le 19 décembre, la commission des finances a siégé à Bruxelles et apprécié à sa juste valeur le mérite de notre rapporteur M. Battaglia, qui, malgré toutes les difficultés de transmission, de traduction, de déplacement, a été capable, cinq jours seulement après le dépôt du projet de budget, de présenter un rapport valable et détaillé.

Au cours de cette séance, et après avoir fait remarquer que le Parlement disposait jusqu'au 15 janvier pour formuler son avis, nous avons demandé, au président en exercice, s'il était possible de reprendre la procédure de transmission et de nous adresser un dossier à une date permettant d'en délibérer valablement à notre prochaine session. Il nous a été répondu que cela n'était pas possible. La commission des finances et des budgets a alors considéré que le Parlement était placé irrévocablement devant l'alternative de tenir une session avant le 15 janvier ou d'accepter la forclusion.

C'est dans ces conditions que la commission des finances et des budgets a été amenée à demander la convocation d'une session extraordinaire à une date aussi rapprochée que possible du 1<sup>er</sup> janvier.

Venons-en maintenant au troisième point : aux relations entre les institutions et aux pouvoirs du Parlement européen.

Les errements suivis en la circonstance par le Conseil à l'égard du Parlement européen ont causé une certaine surprise et nous nous sommes interrogés sur des raisons profondes, conscientes ou inconscientes d'un tel comportement. Quelques faits supplémentaires doivent être rappelés.

Tout d'abord le Parlement, bien qu'il n'ait pas reçu les documents dans les délais normaux, a facilement admis les circonstances atténuantes dont bénéficiait la Commission pour n'avoir pu préparer ses projets dans les délais normaux. Il s'est étonné par contre de la brusquerie mise par le Conseil à

exiger un accusé de réception du 14 décembre et à demander l'examen du projet avant le 31 du même mois, ce qui était pratiquement impossible. De toute façon, c'était demander que le Parlement se prononce sous quinzaine, soit un délai deux fois plus court que celui dont il dispose normalement pour examiner les budgets et qui est lui-même insuffisant.

Les raisons évoquées pour justifier cette hâte sont celles que vous avez données ce matin, Monsieur le Président en exercice du Conseil : c'est la nécessité de payer le personnel, le système des douzièmes provisoires possible dans les autres Communautés ne convenant pas à Euratom.

Cette explication appelle trois remarques. Premièrement, pour 1967, le budget d'Euratom n'a été présenté qu'en septembre 1967, ce qui n'a pas empêché de payer les chercheurs et le personnel pendant les neuf premiers mois de l'année.

Deuxièmement, pour 1968, divers renseignements montrent que les moyens de trésorerie nécessaires au paiement du personnel jusqu'au 22 janvier, date de la session ordinaire, existent. Dès lors, si le Conseil tenait vraiment à avoir un avis, il pouvait aussi bien attendre cette date que celle du 15 janvier.

Il apparaissait même que si l'un des six pays, en retard dans ses cotisations envers Euratom réglait son passif il ne subsisterait aucune difficulté pour les deux premiers mois de l'année. A cet égard, et compte tenu de l'appel lancé tout à l'heure par M. le Président en exercice des Conseils, je demande à la Commission des Communautés de nous dire si ce pays a maintenant réglé son arriéré et, en conséquence, si les salaires du personnel sont bien assurés sans autre expédient pour les deux premiers mois de l'année ?

Troisième point enfin : le Conseil ou la Commission pouvaient convoquer l'Assemblée en session extraordinaire. Il ne semble pas qu'ils aient jamais envisagé cette hypothèse.

Quand on rapproche ces constatations et le refus opposé par le Conseil de modifier la date de transmission, on retire l'impression très nette que l'on a pensé et, probablement espéré, que le Parlement européen laisserait forlore son droit d'examen.

Tout à l'heure, Monsieur le ministre, vous avez confirmé cette impression en nous demandant de ne suggérer aucune modification à ce budget, c'est-à-dire de renoncer à l'avance à tout droit à l'amendement. Pour soumettre un tel budget, un budget de salaires qui n'engage aucune action nouvelle et qui n'implique aucune décision, était-il nécessaire d'attendre le 14 décembre, de nous acculer à une session supplémentaire ? Était-il nécessaire d'évoquer l'article 104 qui n'a rien à voir avec cette affaire ? A moins qu'il ne s'agisse, une fois encore, d'une dureté de comportement qui contraste singulièrement

**Spénale**

avec la parfaite courtoisie de vos propos, Monsieur le ministre.

D'autres faits sont venus confirmer cette impression.

Tout d'abord, nous avons reçu, pour accompagner le projet de budget, beaucoup moins d'informations qu'on ne pouvait en lire dans le communiqué de presse qui a été diffusé le 9 décembre à l'issue de la réunion de la Commission, en sorte que nous sommes mieux renseignés en tant que citoyens de l'Europe qu'en tant que membres de ce Parlement.

On notera aussi que pour 1968, le projet de budget que nous avons proposé pour le Parlement européen est en diminution sur l'exercice précédent malgré l'accroissement de nos charges, notamment locatives, et notamment celles du Kirchberg. Il est le seul dans ce cas et il nous a fallu, pour y parvenir, une volonté très ferme. Or voilà que dans un même temps, on procède à un échenillage tâillon de ce budget pour enlever 200 dollars par-ci, par-là. En sens inverse, on nous impose une session supplémentaire qui engendre plus de dépenses que ne procure d'économies cet échenillage.

Enfin, la Commission propose pour elle-même sur le budget de 1967, un accroissement de dépenses de 212 000 u.c., dépenses déjà engagées par le Conseil sur des crédits de la Commission et sans aucune procédure normale et préalable, notamment devant notre Parlement.

Le synchronisme entre ces diverses mesures traduit à tout le moins une singulière désinvolture de la part du Conseil à l'égard de l'Assemblée européenne, une méconnaissance grave, sinon le mépris, de ses pouvoirs financiers, et il montre qu'en fait, sinon en intention, on se comporte avec ce Parlement comme avec une chambre d'enregistrement. Nous pensons que cela doit cesser.

Parce que cette Assemblée, même élue sur la base d'un scrutin à deux tours, reste la seule représentation des citoyens de l'Europe au niveau de la Communauté.

Parce qu'elle a de ce fait et du fait des traités des responsabilités budgétaires et des pouvoirs de contrôle.

Parce qu'elle ne saurait les abdiquer sans trahir en quelque sorte son mandat européen et l'espérance de la jeunesse.

Vous connaissant, Monsieur le Président du Conseil, connaissant votre esprit européen, je regrette que ces remarques nécessaires paraissent s'adresser à votre personne alors que vous êtes parmi nous pour la première fois. Je suggère au Conseil d'y réfléchir et de se demander où en sont aujourd'hui les institutions.

Le Conseil est en panne pour l'essentiel puisqu'il ne peut pour l'instant progresser ni par l'améliora-

tion des liens internes, ni par l'admission de nouveaux membres. Dans le même temps, il donne un coup d'arrêt à l'effort de recherche et marque une certaine désinvolture envers les autres institutions.

Voilà le bilan. Par ailleurs, en dehors des grandes occasions, le fonctionnement de la Communauté tend à devenir avant tout un dialogue entre la Commission et le Comité des représentants permanents. En période de crise, ce dialogue entre techniciens, même de très haute qualité — et certains les appellent autrement — est un support insuffisant pour l'espérance européenne.

Que reste-t-il ? Bien sûr, au plan financier, les sources de crédit sont encore en majorité et pour un temps des sources nationales et, sauf exception, comme le prélèvement de la C.E.C.A. c'est donc le Conseil, représentation des États membres, qui dispose des pouvoirs essentiels de décision.

Mais au plan psychologique, c'est vers le Parlement, seule institution à la fois élective et supranationale, que se tourne, particulièrement en période de crise, l'espoir des générations nouvelles, avides de paix, d'unité et d'amitié. D'une façon simpliste et certainement trop schématique, je dirais quand même : le Conseil a les crédits, le Parlement a le crédit.

Il faut donc, pour le bien des Communautés, qu'ils collaborent dans la confiance et le respect mutuels. Nous y sommes pour notre part tout disposés dès lors qu'il apparaîtra évident — mais ce n'est pas aujourd'hui si évident que cela — qu'en prélude à l'élargissement nécessaire des pouvoirs du Parlement on ne lui demande pas de renoncer à l'exercice de ceux dont il dispose déjà.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Brunhes, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Brunhes.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai juste trois observations à faire, non pas sur la forme, mais sur le fond.

Premièrement toutes les demandes que nous avons faites pour une politique énergétique commune depuis huit ans n'ont encore abouti à rien de concret. Membre moi-même de cette commission depuis huit ans, je constate que nous n'avons cessé de réclamer une politique communautaire, spécialement en matière d'énergie nucléaire. C'est pourquoi, je tiens à dire aujourd'hui que s'il y a des retards qui sont fort importants et qui compromettent peut-être l'avenir nucléaire de notre Communauté, la faute n'en incombe pas à notre Parlement. Nous n'avons cessé en commission et en séance d'alerter la Commission et le Conseil de ministres sur ce point.

Deuxièmement : la répartition des crédits. Il me semble, monsieur le Président, qu'il y a là un pro-



## Brunhes

blème fort délicat, à savoir comment doivent être utilisés les crédits importants qui seront destinés à la recherche. Nous constatons qu'il y a deux doctrines assez opposées : l'une est commune à la plupart des États qui souhaitent un saupoudrage de ces subventions pour permettre à certaines de leurs affaires nationales de vivre et de prospérer, et ceci dans tous nos pays ; l'autre est une doctrine communautaire, qui nous semble beaucoup plus saine et qui consisterait à utiliser les crédits pour des recherches puissantes capables de nous faire rattraper une partie du retard technique face au défi américain. Dans ce domaine, je crois en effet qu'il faut avoir le courage de reconnaître que l'Europe doit appuyer à fond un certain nombre de recherches et qu'elle ne doit pas se disperser dans toutes les directions. Lors d'une rencontre entre les membres de la commission de l'énergie sous l'égide de son président notre ami Pedini, et des techniciens anglais, nous avons constaté que ceux-ci nous apporteraient des concours fort utiles dans deux ou trois domaines où ils sont nettement en avance sur l'Europe continentale. Ce n'est pas vrai dans tous les domaines et nous croyons que c'est dans certains de ces domaines que doivent se faire les grands efforts. Il faut renoncer au saupoudrage qui n'aboutit qu'à un manque total d'efficacité.

Troisièmement, l'évasion des cerveaux. Il est indiscutable que pour nos pays comme pour la Grande-Bretagne d'ailleurs, de nombreux chercheurs remarquables ont été attirés dans d'autres pays. Or, l'enquête que nous avons faite nous a prouvé que la plupart du temps ce n'était pas pour des motifs de traitements, pour des motifs matériels ou financiers que ces chercheurs traversaient l'Atlantique, mais parce qu'ils avaient devant eux une certitude de faire des recherches utiles et la certitude également qu'ils iraient jusqu'au bout de leurs recherches. L'événement d'aujourd'hui le prouve, les plus savants des chercheurs qui travaillent sous l'égide de l'Euratom ne savent jamais si leurs contrats seront respectés jusqu'au bout et si les recherches auxquelles ils participent de toute leur énergie et de toute leur intelligence aboutiront à des réalités.

Voilà, monsieur le Président, les trois questions que je voulais évoquer au nom de notre groupe parce que notre regretté président Gaetano Martino a bien souvent, devant cette Assemblée, évoqué ce problème général de la valeur scientifique de l'Europe. Nous espérons que le Conseil de ministres aura dorénavant parmi ses soucis les plus importants celui de la recherche. Qu'il n'oublie pas que c'est très bien de se pencher perpétuellement sur des questions secondaires, mais qu'une des questions essentielles de la vie même de l'Europe c'est sa recherche, nucléaire en particulier.

Si vous êtes capables de porter tous vos efforts sur la recherche, vous aurez fait du travail beaucoup plus utile pour l'Europe que tous les travaux admi-

nistratifs, même les plus remarquables, que vous êtes amenés à faire. Le souhait de ce Parlement c'est de rattraper le retard, de concentrer toutes les énergies et tous les capitaux sur deux ou trois points essentiels et enfin d'éviter cette dispersion et cette évasion des cerveaux par une conception plus grande des programmes à long terme sans lesquels aucun chercheur ne pourra travailler sérieusement.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Pedini.

**M. Pedini, président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques.** — (1) Monsieur le Président, chers collègues, je me bornerai à quelques brèves observations. Au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, je remercie le président de la commission des finances et des budgets, sa commission et le rapporteur, M. Battaglia, de la position qu'ils ont adoptée à l'égard du budget d'Euratom et que nous approuverons, je pense, à l'unanimité.

L'historien qui, dans quelques années, analysera ce moment difficile de la vie de l'Europe ne pourra pas ne pas reconnaître que notre époque se déroule sous le signe d'une profonde contradiction. Alors que nous souhaitons, et nous sommes tous convaincus de cette nécessité, la liberté et l'indépendance de l'Europe, nous rendons en fait impossible son unification profonde et politique, condition *sine qua non* de son indépendance. Et ce faisant, nous courons le risque de la rendre d'ici quelques années, entièrement dépendante du marché russe et du marché américain. De plus, bien que nous soyons tous convaincus de la nécessité d'élargir l'Europe, parce que l'Europe des Six est aujourd'hui trop petite par rapport aux responsabilités mondiales qui se sont affirmées ces dernières années, nous empêchons en même temps réellement son élargissement. Depuis deux ans, tous les Parlements et tous les gouvernements dénoncent l'écart technologique par rapport aux États-Unis, écart que l'on considère, à juste titre, comme un obstacle sur le chemin de l'avenir de notre industrie et de notre marché. Mais tout en dénonçant ce danger, nous remettons en cause les seules institutions qui pourraient garantir, entre les six pays de la Communauté, la coordination des initiatives, cette coordination de la recherche scientifique et technologique qui représente le seul moyen susceptible de combler le fossé qui nous sépare de la Russie et des États-Unis d'Amérique.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas ne pas nous préoccuper sérieusement des décisions prises par le Conseil de ministres à propos du budget d'Euratom lors de la dernière session du 8 décembre 1967.

Monsieur le président, nous sommes d'avis que l'Euratom, avec toutes ses imperfections, avec tout ce qui devrait y être réformé, reste malgré tout le meilleur instrument dont dispose la Communauté

Pedini

pour instaurer un cadre institutionnel dans lequel puisse se développer la collaboration technologique entre les pays membres. Il l'est d'autant plus qu'il s'agit du secteur de l'énergie nucléaire, le plus important ; c'est à partir de ce secteur que l'Europe se fera ou ne se fera pas, que se décidera à coup sûr si l'Europe sera indépendante ou non de la Russie ou des États-Unis d'Amérique. Le fait — et je dis cela au nom de la commission de l'énergie — que le nouveau budget mette en danger l'activité que l'Euratom exerce dans le cadre des contrats de coopération conclus avec les nations et les entreprises nous préoccupe vivement ; nous estimons, en effet, que l'Euratom n'est pas seulement destiné à animer un centre commun, même très important, mais également à réaliser parmi les différents États et les entreprises des six pays de la Communauté de nouvelles dimensions de recherche à l'intérieur desquelles puissent se créer des entreprises communes aux six pays de la Communauté.

Je ne voudrais pas dire que tout ce qui a été décidé le 8 décembre soit négatif, au contraire, je suis le premier à reconnaître que ce Parlement doit reprendre immédiatement à son compte un thème qui a été mis en discussion par le Conseil : la possibilité, pour les six pays, de collaborer à la construction d'une installation commune d'enrichissement de l'uranium.

Il s'agit d'un programme fondamental qui doit également viser les activités futures d'Euratom. Mais ce qui s'est produit le 8 décembre suffit à nous préoccuper et à nous étonner. Et cela nous fait comprendre que nous avons le devoir, devant nos consciences, devant l'opinion publique — que le Conseil des ministres le sache — d'instaurer un débat à propos de l'avenir d'Euratom.

Monsieur le Président, Euratom n'est pas seulement une entreprise commune chargée de construire des centrales ; c'est une Communauté qui a été créée afin que les espérances de l'Europe dans le domaine le plus intéressant et le plus vaste de la recherche technologique soient orientées vers l'avenir de l'énergie et vers une meilleure action sociale, si l'on songe par exemple à l'importance que revêt l'application des techniques des isotopes pour le développement des pays africains associés.

Je n'ai certes pas l'intention d'approfondir ce sujet : j'ai pris la parole en ma qualité de président de la commission de l'énergie pour dire au Parlement européen que notre commission envisage de soumettre à l'assemblée, comme base de discussion, un rapport élaboré expressément par M. Oele et que notre commission est en train d'examiner. Dans ce rapport, les décisions prises par le Conseil de ministres au cours de sa réunion du 8 décembre 1967 seront appréciées avec l'esprit critique nécessaire. Ce débat sera important parce que certains éléments de la transformation d'Euratom peuvent favoriser la relance de notre

Europe, mais également couvrir des intentions et des programmes ayant pour but de dégrader notre Europe en la contraignant à pratiquer une politique de petite envergure, à se replier sur les politiques nationales que nous considérons comme absolument insuffisantes face aux responsabilités de notre époque.

D'autre part, ce débat que nous engagerons sur le rapport Oele sera également une bonne occasion pour vérifier si et jusqu'à quel point la Communauté de l'énergie nucléaire a été réellement une Communauté c'est-à-dire si, et jusqu'à quel point, ont été réalisés l'équilibre des intérêts et l'équilibre des responsabilités des six pays qui ont signé le traité de Rome.

Au nom de la commission de l'énergie, j'appuie vivement l'action du rapporteur, M. Battaglia, et de la commission des finances et du budget en les remerciant de nous permettre, par leur prise de position, d'engager une discussion qui sera utile et nécessaire et à laquelle la commission de l'énergie se fera un honneur de contribuer.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousquet, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

**M. Bousquet.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, M. Battaglia nous a exposé oralement et dans son rapport le point de vue de la commission des finances. Il consiste à majorer de 45 à 85 millions d'u.c. le montant des crédits d'engagement et de 87 à 117 millions celui des crédits de paiement avec l'intitulé : première provision pour un programme pluriannuel de recherches et d'investissement.

M. Battaglia nous a donné les raisons de l'attitude de la commission des finances. Je dois dire que le groupe de l'U.D.E. constate, comme la commission des finances et M. Battaglia au paragraphe 2 de son rapport oral, que les retards apportés les trois dernières années à la présentation du budget de recherches et d'investissement ont placé le Parlement dans une position qui ne lui a pas permis d'apporter comme il l'eut souhaité, la contribution à la formation de la volonté communautaire s'exprimant par l'intermédiaire du budget.

Nous ne pouvons que déplorer, comme la commission des finances et M. Battaglia, la longue période d'incertitude qui compromet l'action de recherches communautaires et aggrave la charge financière et les inconvénients de tous ordres qu'entraîne cette période d'incertitude.

Ceci dit, je crois qu'il faut examiner en face la situation d'aujourd'hui quelque regrettables que

**Bousquet**

soient les incertitudes et les retards du passé. Une attitude essentiellement pragmatique nous paraît peut-être la meilleure.

Au moment de la fusion des institutions communautaires et en présence des résultats très décevants de l'action et de la politique de l'Euratom depuis sa création, il apparaît évidemment nécessaire d'examiner de manière approfondie la situation afin de permettre au Conseil et à la Commission, d'une part, à l'Assemblée, d'autre part, de se prononcer en connaissance de cause sur les activités futures d'Euratom. Ce travail prospectif indispensable une fois accompli, l'importance des moyens financiers à affecter à l'organisation pour lui permettre de repartir sur des bases nouvelles, pourra alors être proposé, discuté et arrêté.

Je crois que c'est avec cet arrière-plan en vue que le Conseil et la Commission nous proposent aujourd'hui le projet de budget 1968. Celui-ci est différent des précédents budgets de recherches. Il s'agit d'un simple budget de survie. Il se propose de maintenir en fonctionnement à la fois tous les centres d'Euratom, (Ispra, Mol, Petten, Karlsruhe) ainsi que l'action propre de la Commission c'est-à-dire le fonctionnement des établissements de son centre commun de recherches. Ce que le Conseil et la Commission me paraissent avoir en vue dans ce budget 1968, c'est, faute d'un régime de douzième provisoire, impossible à mettre en vigueur, d'assurer à la Commission les moyens de continuer à faire face à ses obligations courantes et ce, dans des conditions permettant au projet de budget présenté de devenir exécutoire dès le début de la présente année. Ainsi sera-t-il fait face aux besoins ordinaires. Conseil et Commission me paraissent avoir voulu exécuter un programme intérimaire d'un an n'engageant pas l'avenir, de manière à ne pas gêner la réalisation de la tâche essentielle, c'est-à-dire le programme pluriannuel ultérieur avec le budget sans doute important qui va y correspondre. 1968 constituerait dans cette optique une année de transition au cours de laquelle seraient discutées les grandes options du futur programme. D'où le caractère limité du budget actuel.

M. Battaglia a eu tout à fait raison d'appeler l'attention de l'Assemblée et de la commission des finances sur les dépenses indirectes résultant des contrats de recherches et des accords de la Commission avec les États membres. Dans ce domaine, une distinction doit être opérée d'abord entre les actions essentielles, les actions secondaires et les actions accessoires, et aussi entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Sur ce point essentiel qui concerne tout l'avenir de l'Euratom, il convient de ne pas oublier qu'en mars 1968 la Commission doit faire au Conseil des propositions au sujet des contrats d'association avec les États membres, c'est-à-dire au sujet de la poursuite des associations existantes.

La Commission des Communautés doit mettre au point, en accord avec ses contractants, un régime transitoire réservant l'avenir et assurant le fonctionnement des associations selon les modalités prévues aux contrats. La rémunération du personnel de la Commission affecté à ces actions demeurant à la charge de la Communauté. Si cette disposition est observée — ce que nous pensons devoir être le cas — et ce qui serait susceptible de nous donner les apaisements que nous pouvons désirer sur ce que j'appellerai la période transitoire du budget de fonctionnement intérimaire actuellement présenté, les résultats obtenus relatifs aux contrats de recherches et aux accords de la Commission avec les États membres seront consignés dans un rapport de la Commission remis avant le 1<sup>er</sup> mars prochain. Ce rapport marquera les conditions dans lesquelles ont été poursuivies les opérations existantes. Ainsi, entre maintenant et le 30 juin prochain, le Conseil et la Commission s'étant mis d'accord sur les activités primordiales, secondaires et accessoires d'Euratom, des propositions budgétaires nouvelles chiffrées programme par programme, chapitre par chapitre, nous seront faites afin de nous permettre de connaître le programme pluriannuel ultérieur indispensable avec le budget correspondant. A ce titre, je suis tout à fait d'accord avec le paragraphe 7 de la proposition de résolution de M. Battaglia insistant pour que le Conseil et la Commission proposent avant le 30 juin 1968 un projet de budget supplémentaire de recherches et d'investissement. Je note à cet égard les déclarations qu'a bien voulu nous faire ce matin M. Bettencourt et qui sont de nature à nous donner tous les apaisements nécessaires.

Si un tel programme peut être appliqué après que nous aurons obtenu à ce titre des assurances formelles, alors je crois que nous pouvons accepter le projet de budget intérimaire actuel. Celui-ci n'a pour objet que de permettre de gagner du temps, de sauvegarder le fonctionnement pur et simple d'Euratom, en prévoyant un délai suffisant pour préparer l'avenir. Accepter les propositions de majoration des crédits qui nous sont soumises actuellement, si justifiées qu'en puisse paraître la motivation, peut comporter des dangers. En effet, si une provision dans laquelle il serait puisé pour répondre aux besoins d'investissement était constituée, il en résulterait une augmentation du plafond du budget. Cette augmentation nécessiterait non seulement une réunion à bref délai du Conseil de ministres, mais également, pour être suivie d'effets, un vote unanime de ce dernier. Or, ce vote peut paraître incertain. Nous risquerions en majorant les crédits, de remettre en cause le budget de survie et peut-être de le remplacer par le néant, compte tenu de l'incertitude d'un nouveau vote unanime du Conseil favorable à ce budget.

Dans ces conditions, nous adressons à l'Assemblée un double appel : 1<sup>o</sup> Dès lors que le Conseil et la

**Bousquet**

Commission paraissent tout à fait d'accord pour nous présenter au début de l'été un programme nouveau et complet de recherches, ne conviendrait-il pas d'alléger de façon aussi importante que possible le dispositif des attendus de la résolution de M. Battaglia. Nous déplorons, certes, qu'on en soit arrivé à la situation actuelle, nullement satisfaisante sur aucun plan. D'autre part nous entendons prendre acte de la volonté du Conseil et de la Commission de nous proposer avant le 30 juin 1968 un projet de budget supplémentaire de recherches et d'investissement. 2° Ces points acquis, il me semble que nous pourrions accepter le projet de budget intérimaire qui nous est actuellement soumis pour permettre à l'Euratom de continuer son fonctionnement ordinaire. Cette acceptation serait, bien entendu, subordonnée dans notre esprit, à un débat d'ensemble et approfondi lors du dépôt, l'été prochain, du budget supplémentaire de recherches et d'investissement.

Je crois que si ces propositions étaient acceptées par l'Assemblée, elles permettraient comme le Conseil et la Commission paraissent le souhaiter, de préparer à loisir et dans les meilleures conditions le programme pluriannuel d'Euratom de manière à permettre un véritable démarrage de l'institution que nous n'avons jamais pu réaliser jusqu'ici, au grand regret de tous.

Nous avons le souci d'éviter, au moment où la nouvelle Commission d'Euratom vient de prendre ses fonctions, une sorte de condamnation morale pour le passé, passé dont la nouvelle Commission n'est pas responsable, alors que d'autre part et pour l'avenir, le Conseil se préoccupe comme elle de repartir dans la bonne direction.

Dans cet esprit, nous proposons le texte suivant qui se substituerait à la proposition de résolution de M. Battaglia et dont voici le libellé :

« Le Parlement européen,

vu le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté établi par le Conseil pour l'exercice 1968, consulté par le Conseil conformément à l'article 177 du traité d'Euratom et à l'article 21 du traité du 8 avril 1965 (doc. 165/67),

la commission des finances et des budgets entendue par la voix de son rapporteur, M. Battaglia,

— constate et déplore les retards apportés dans le passé à la présentation du budget de recherches et d'investissements, retards qui ont placé le Parlement devant la tâche difficile de se prononcer après la date prévue, par l'article 177 du traité instituant la C.E.E.A. dans des conditions qui ne lui ont pas permis d'apporter la contribution qu'il eût souhaitée,

- constate, cependant, que, dans les circonstances actuelles et sans vouloir revenir sur le passé, le Conseil et la Commission ont marqué leur volonté d'élaborer un programme complet de recherches avant la réunion du Conseil de ministres du 30 juin prochain,
- demande qu'aussitôt que possible après cette date un projet de budget supplémentaire de recherches et d'investissement lui soit présenté, ce texte devant faire l'objet d'un débat approfondi au Parlement européen,
- constate que, si satisfaction lui est donnée sur ce point, il n'y a pas d'autre alternative que de voter tel quel le projet de budget intérimaire pour 1968 qui nous est actuellement soumis,
- charge son président de transmettre au Conseil des Communautés européennes le présent projet de budget conformément à l'article 177 paragraphe 3 du traité de la C.E.E.A. ainsi que la présente résolution et le procès-verbal de la séance de ce jour. »

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je déplore, Monsieur Bousquet, que l'amendement ait été présenté un peu tardivement car notre procédure prévoit qu'il doit être traduit dans les quatre langues et ensuite distribué. Je crois que nous pourrions l'avoir rapidement malgré tout et que nous pourrions nous prononcer sur le texte.

La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, deuxième orateur du groupe socialiste, je commenterai brièvement le contenu matériel du projet de budget qui fait l'objet de notre débat. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de la question à la session qui se tient fin janvier et au cours de laquelle j'espère soumettre au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, un rapport à votre assemblée. Aujourd'hui, c'est le côté matériel de ce projet de budget qui réclame notre attention. Qu'en est-il, en effet ? Quand je vois les compressions dont le budget fait l'objet et les postes sur lesquels elles portent, je ne puis que conclure à la liquidation complète du seul instrument dont l'Europe disposait pour sa coopération technologique avec les industries et les agences des différents pays. Vue sous cet angle, la décision du Conseil de ministres ne peut être considérée autrement que comme extrêmement destructive.

D'autre part, le Conseil exprime l'espoir qu'au cours de cette année il sera possible, grâce à un budget complémentaire, de mettre au point des me-

Oele

sures et des programmes pour les contrats qui intéressent tous les pays de la Communauté. Il est également question, dans la décision du Conseil, d'un arrangement qui irait dans le sens d'une « Europe à la carte ». Tout cela n'est pas précisément pour faciliter une prise de position quelque peu positive à l'égard de cette décision. Nous savons, en effet, qu'une institution de recherche telle que l'Euratom — et ce fait se vérifie partout où de telles institutions existent et subsistent — ne peut vivre que grâce à ses contacts avec l'industrie et grâce aux résultats qu'elle obtient en matière d'applications techniques et technologiques. Une Euratom amputée, privée dans sa recherche fondamentale de toute possibilité de contact et de confrontation avec la technologie et les travaux de développement, n'a aucune chance de survie. Il n'est absolument pas indispensable d'être *nourri au sérail* de la technologie, ni d'avoir beaucoup d'expérience en matière de recherche et de développement pour comprendre qu'un organisme de recherche qui se limite exclusivement à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée d'intérêt général sera en butte à des critiques quant à son efficacité, tant qu'il ne sera pas en mesure de concrétiser ses travaux, de montrer qu'il est également capable d'obtenir d'utiles résultats technologiques. Le fait que l'instrument à vrai dire discutabile et imparfait que sont les contrats d'association a été complètement supprimé et qu'aucune garantie n'est donnée quant à la forme sous laquelle la coopération technologique sera réalisée dans le cadre de nouvelles réglementations éventuelles, nous oblige à revenir à la proposition de la Commission, à considérer le budget qu'elle a présenté à l'origine comme le seul valable, et à adopter la proposition de résolution de M. Battaglia.

Je voudrais demander à Monsieur le président du Conseil quelles sont les garanties qu'il peut nous donner pour que, le 1<sup>er</sup> mars prochain, nous disposions d'un programme dont il ressortira qu'alors Euratom sera dotée des moyens technologiques dont elle doit se passer aujourd'hui. Cette date du 1<sup>er</sup> mars, est-elle une date garantie ? S'agit-il d'une date idéale qu'on s'est engagé à respecter ? Quelque part, on mentionne également la date du 1<sup>er</sup> juin. Cette date du 1<sup>er</sup> juin est-elle garantie ? Ou se pourrait-il de nouveau que les discussions se prolongent indéfiniment ?

Je suis dans l'obligation — et j'en viens ainsi à la fin de mon exposé — de constater au nom de mon groupe que ce Parlement n'aurait aucun intérêt à se montrer tant soit peu favorable à l'égard d'une organisation future d'Euratom qui ressemblerait à une sorte d'agence glorifiée de l'O.C.D.E., à une de ces agences dont il y en a déjà tant. Le Parlement européen n'a aucune raison d'accorder sa confiance à un système boiteux de réglementations bilatérales et multilatérales visant, par exemple, à servir dans le même chaudron des projets tels

ELDO, ESRO et Concorde arrosés d'un peu de sauce communautaire, à un système sur lequel — cela ne fait aucun doute — bien des milieux, groupes de pression et gouvernements pourraient exercer une influence, mais sur lequel le Parlement européen et vraisemblablement aussi la Commission n'auraient aucune autorité. C'est pourquoi le groupe socialiste est des plus réservés à l'égard de cette question, c'est pourquoi il estime devoir s'en tenir au projet de budget initial de la Commission, c'est pourquoi, enfin, il votera la proposition contenue dans la proposition de résolution de M. Battaglia.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Hellwig.

**M. Hellwig, vice-président de la Commission des communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Exécutif s'associe aux remerciements qui ont été adressés au rapporteur et à la commission des finances et des budgets du Parlement européen. Mais à ces remerciements qu'elle adresse sous une forme traditionnelle à la commission et au rapporteur pour leurs travaux, elle joint l'expression de sa profonde estime pour la compréhension manifestée par le Parlement, la commission et le rapporteur à l'égard de la situation contraignante dans laquelle se trouve la Communauté dans ce domaine délicat et dont aucune des institutions intéressées ne peut être rendue directement responsable.

Je rappelle que, dans un délai relativement court, il a fallu réaliser, pour le 1<sup>er</sup> juillet 1967, la fusion des exécutifs, sans disposer du temps voulu pour prendre toutes les mesures préparatoires qui auraient été indispensables pour assurer une continuité ordonnée des travaux des institutions. Vous le savez pour avoir débattu des problèmes budgétaires généraux que posent le budget de fonctionnement et le budget de recherches, qui nous occupent ici. Pour le budget de recherches d'Euratom, cette date était toutefois particulièrement malvenue, car ce budget n'est pas établi *ad libitum*, mais seulement sur la base d'un programme de recherches. Or, indépendamment du fait qu'il doit être approuvé à l'unanimité des membres du Conseil de ministres, ce programme de recherches était près de sa fin. Il y avait ensuite un deuxième programme quinquennal, qui arrivait à expiration à la fin de 1967. Les travaux préliminaires pour un nouveau programme de recherches avaient déjà été arrêtés au mois de mars 1967 et n'avaient pu être repris, au Conseil, avant la fusion des exécutifs.

La nouvelle Commission se trouvait donc placée devant une situation extrêmement délicate : en premier lieu, les travaux préparatoires pour le budget de fonctionnement n'étaient pas terminés à temps, en second lieu, il n'y avait pas de travaux prépa-

## Hellwig

ratoires pour le budget de recherches et d'investissements et, en troisième lieu, ce qui était le plus grave, il n'y avait pas de travaux préparatoires pour un nouveau programme pluriannuel. Devant les critiques formulées de divers côtés sur l'orientation donnée jusqu'à présent au programme de recherches d'Euratom, il était impensable que la nouvelle Commission reprenne purement et simplement l'ancien programme de recherches et qu'elle agisse comme si ces critiques n'avaient pas été formulées. Je puis rappeler aux membres du Parlement européen qu'ils ont eux-mêmes, lors de la discussion et du vote de la résolution sur le dernier rapport annuel d'activité d'Euratom, invité de manière pressante l'exécutif à réviser fondamentalement l'orientation du programme de travail d'Euratom. Monsieur le Président, nous avons pris ce désir très au sérieux, mais d'un côté, trois mille collaborateurs hautement qualifiés du Centre de recherches avaient besoin, pour la poursuite de leurs travaux, d'une base qui fût juridiquement sûre ; or, pour cela, il fallait que le budget pour l'exercice 1968 fût adopté en temps voulu.

Dans cette situation contraignante, la seule issue possible était de mettre en branle les travaux préliminaires pour un nouveau programme pluriannuel ; ces travaux sont en cours : sur proposition de la Commission, le Conseil de ministres a pris une première décision, qui sera également examinée par la commission compétente du Parlement. D'autre part, il fallait permettre la transition pour l'exercice 1968, par le biais d'un programme intérimaire garantissant un minimum de continuité dans les travaux d'Euratom et constituant la base pour une décision budgétaire. C'est ainsi que l'on en est arrivé à ce projet de programme qui comporte deux volets : l'action directe et l'action indirecte.

L'action directe — je crois qu'il s'agit là d'une réalité que vous prendrez en considération — comprend l'ensemble des dépenses de personnel et de matériel, ainsi que certaines dépenses d'investissement dans les centres de recherches de la Communauté. Il n'y a pas de compression de personnel, car ce budget prévoit que les travaux actuels seront poursuivis intégralement. En outre, ce programme direct comprend la contribution, en personnel, de la Communauté à la recherche dans les États membres. Les « associations » et les « contrats », dont on a tant parlé aujourd'hui, englobent des formes de coopération très diverses de la Communauté. Ils comportent notamment la participation en personnel de recherche de la Communauté. Ces associations et contrats donnent à la Communauté un droit à la communication des résultats, lesquels seront, comme le prévoit le traité, mis à la disposition des autres intéressés dans la Communauté par la voie de la diffusion des connaissances. Ils comprennent en outre des contrats sur les échanges d'expériences avec des pays tiers. Ils prévoient encore le droit et la compétence ex-

clusive de la Communauté pour l'approvisionnement en matières fissiles ainsi que le droit et l'obligation pour la Communauté de contrôler l'utilisation de ces matières. Tous ces éléments des associations et des contrats restent inchangés.

Ce qui fait maintenant l'objet de contestations dans la partie indirecte du programme, c'est la participation financière directe de la Communauté aux associations et aux contrats qui vont au-delà des formes de participation précitées. La Commission avait proposé de reconduire pour l'exercice 1968 les associations en modifiant quelque peu la participation financière de la Communauté. Pour ce faire, il faut une décision formelle, car du point de vue purement formel aucun contrat dont la durée dépassait celle du deuxième programme quinquennal ne pouvait être conclu. *De jure*, sinon *de facto*, nous avons donc une situation « sans contrats », mais *de facto* la coopération de la Communauté, dont je viens de parler, subsiste. La Commission a proposé au Conseil d'approuver dans le programme et le budget de l'exercice 1968, cette participation financière pour les associations et les contrats mais de bloquer ces crédits pour le deuxième semestre, afin de pouvoir parvenir, d'ici au 30 juin 1968, à une décision sur la manière dont ces associations seront poursuivies en liaison évidemment avec le nouveau programme pluriannuel.

Le Conseil de ministres s'est engagé dans une autre voie ; il a renoncé à bloquer le budget pour le second semestre de 1968. Il a approuvé les actions directes pour l'ensemble de l'exercice et s'est refusé à prendre une décision sur les aspects financiers des actions indirectes. Ce refus n'est toutefois pas définitif, car il a chargé son Comité des représentants permanents et la Commission de ré-examiner toutes les associations. Un rapport devra être présenté sur ce problème pour le 1<sup>er</sup> mars et la décision sur la poursuite des associations et des contrats sera prise de manière à ce que, avant la fin du premier semestre, le financement de ces associations soit à nouveau possible sous forme d'un budget supplémentaire établi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968, c'est-à-dire avec effet rétroactif.

Monsieur le Président, j'admets volontiers que cette décision du Conseil de ministres n'a pas le caractère d'un engagement contraignant comme celui qui était prévu dans le projet initial de budget et de programme de la Commission. Voilà quel est l'avis de la Commission sur cette question. Conformément au mandat que lui avait donné le Conseil de ministres, elle a immédiatement engagé des pourparlers avec tous les partenaires aux associations et aux contrats afin de trouver une solution intérimaire, prévoyant que les partenaires prennent pour un certain temps à leur charge la participation financière de la Commission. S'il est décidé que l'association sera reconduite dans le futur programme d'Euratom, les montants ainsi engagés par

Hellwig

les partenaires seront restitués par la Communauté avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1968, c'est-à-dire pour l'ensemble de l'exercice. La question de savoir quelle procédure aurait été la plus efficace dans cette situation difficile est évidemment une question d'appréciation politique.

Mais vous comprendrez que j'exprime ici, au nom de la Commission — car je suis d'un naturel optimiste — l'espoir que l'on ne renoncera ni aux associations ni aux contrats, car c'est une des tâches fondamentales de la Commission.

Le traité stipule expressément que la mission de la Communauté est non seulement de promouvoir et de développer la recherche, mais aussi d'assurer la coordination des recherches. Je crois que tous ceux qui exercent leur activité dans ce domaine savent que la simple participation, en personnel, à certains projets de recherches — sans participation financière — offre une base relativement faible pour exercer une influence réelle. Mais la teneur fondamentale de la décision du Conseil de ministres sur le nouveau programme pluriannuel — adopté comme programme indicatif — nous laisse malgré tout espérer que les associations seront poursuivies avec l'ampleur répondant à l'intérêt de la Communauté. Je ne voudrais pas m'arrêter maintenant aux aspects particuliers de cette décision. Ils constitueront l'objet du prochain débat au fond du Parlement européen sur la base du rapport de M. Oele. Je me réserve d'ajouter à ce moment-là quelques observations sur ce problème.

En ce qui concerne la proposition de résolution, je voudrais attirer l'attention sur les points suivants : il va de soi que je le ferai en toute modestie, car il ne s'agit pas d'une résolution et d'une décision de la Commission, mais d'une résolution du Parlement. J'estime néanmoins devoir faire, au nom de la Commission, quelques brèves observations sur certains points. Il y a tout d'abord l'intervention du Parlement dans les délibérations sur le programme intérimaire, cette intervention est évoquée au paragraphe 3 de la proposition de résolution. Je me bornerai à faire observer que l'article 7 du traité d'Euratom a arrêté, pour l'établissement des programmes de recherches, une procédure précise dans laquelle la participation du Parlement européen n'est pas prévue.

Notre prédécesseur, la Commission d'Euratom, avait cependant proposé un *modus vivendi*, à savoir que la commission parlementaire compétente serait tenue au courant d'une manière un peu plus libre. Nous avons évidemment examiné les recommandations que le Parlement avait formulées dans le rapport de M. Illerhaus sur les questions institutionnelles, et qui tendaient à instaurer au moins une consultation facultative du Parlement. A ce propos, la comparaison avec les décisions de l'ancienne Haute Autorité sur la fixation du taux du

prélèvement vient immédiatement à l'esprit. Sur ce point précis la consultation des commissions était une sorte de consultation du Parlement. Mais je vous demande de bien faire la distinction : en cette matière la Haute Autorité était seule habilitée à décider du montant du taux du prélèvement alors que l'établissement du programme de recherches n'est pas l'affaire de la Commission, mais du Conseil de ministres. C'est pourquoi tous les documents, comme par exemple le projet de programme de recherches, ont pour destinataire le Conseil. Je ne voudrais pas faire ici un plaidoyer exagéré en faveur de la lettre du traité, mais je crois que nous sommes dans la bonne voie et j'espère que vous pourrez nous suivre si je vous assure que la nouvelle Commission tiendra la commission compétente du Parlement au courant des travaux effectués dans le cadre des programmes de recherches, même si cette information doit se faire dans la plupart des cas, sous la forme d'un exposé oral au cours des réunions de commission. J'estime que, ce faisant, on permet à la commission compétente d'intervenir encore à temps.

Je ferai une autre observation sur le paragraphe 7 de la proposition de résolution. Ce paragraphe invite l'Exécutif à présenter, avant le 30 juin 1968, un projet de budget supplémentaire de recherches et d'investissement. Je crois pouvoir interpréter ce paragraphe de la manière suivante : par ce projet de budget supplémentaire, on entend la présentation, après coup, des besoins financiers pour les associations et les contrats qui, lors de la révision à laquelle nous procédons actuellement, seront considérés comme méritant d'être encouragés et dont on décidera la poursuite dans le cadre du programme de recherches. C'est de cette manière, en tout cas, que le paragraphe 7 s'insérera organiquement dans le déroulement de nos travaux, tel que nous l'avons prévu.

Enfin, je voudrais faire une brève mise au point à propos du paragraphe 11 : il me semble que le texte français a la clarté souhaitée ; il y est dit que le programme de recherches « doit être lancé » avant le 30 juin 1968. Par contre, le texte allemand dit « dass am 30. Juni 1968 ein neues Forschungsprogramm anlaufen soll ». Ce n'est pas possible. Si la décision sur le programme de recherches est prise d'ici au 30 juin 1968, il faut tout d'abord entamer la procédure budgétaire, c'est-à-dire que le budget sera arrêté sur la base du programme de recherches et transmis au Parlement au plus tard le 31 octobre. Par conséquent, il serait bon de modifier le texte allemand de la résolution dans le sens du texte français.

J'en arrive à ma conclusion, M. le Président. En considérant les délais sur lesquels j'ai une fois encore attiré votre attention, vous constaterez que nous attachons la plus grande importance à ce que les travaux soient accélérés. Le Conseil de minis-

Hellwig

tres s'est rallié à ce point de vue et il s'est lui-même imposé des délais très courts afin que nous puissions rattraper le retard dans la présentation des programmes et des budgets et, en particulier, dans la consultation du Parlement. Je n'ai pas besoin de parler des mauvaises expériences faites ces trois dernières années. La nouvelle Commission n'en est pas responsable, mais nous sommes sincèrement décidés à respecter à nouveau les délais prévus par le traité et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir.

On a posé également une question en ce qui concerne la situation des avoirs en caisse et en particulier sur les aspects budgétaires de cette situation. Je crois qu'en cette matière, mon collègue Coppé est mieux en mesure de vous faire rapport sur l'état actuel de ces problèmes.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Merci, Monsieur Hellwig.

La parole est à M. Coppé.

**M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je dois quelques réponses à des questions qui ont été posées.

La première concerne une question de M. Spénaie : comment avez-vous fait dans le passé ?

Dans le passé nous disposions de douzièmes provisoires et la raison pour laquelle nous n'en disposons pas cette fois, c'est qu'étant arrivés à la fin d'un programme pluriannuel de cinq ans, nous n'avons plus d'échéancier qui nous aurait permis d'appliquer les douzièmes provisoires, conformément aux dispositions de l'article 178.

Deuxième point, on nous a demandé comment il se fait que nous étions pressés.

Je dois dire que nous n'avons pas voulu prendre sur nous de demander une remise et cela pour deux raisons, d'abord à cause de l'impossibilité de recourir aux douzièmes provisoires, deuxièmement à cause d'une situation de trésorerie délicate par suite d'un retard d'un État membre dans ses contributions de sorte que nous nous sommes trouvés dans la pénible obligation de retarder un certain nombre de paiements vers la fin décembre. Je profite de l'occasion pour remercier M. Battaglia de son intervention. Il a du coup dit quel était le gouvernement qui avait un retard et je peux par conséquent le dire moi aussi sans être particulièrement indiscret. Je lui suis reconnaissant de cette démarche qui résoud notre problème de trésorerie pour le mois de janvier et même pour le mois de février. Nous avons deux mois devant nous pendant lesquels nous n'aurons pas de difficultés. J'ai de surcroît écrit à tous les gouvernements pour qu'ils

prennent leurs dispositions pour nous permettre de payer sans retard les nouvelles dettes qu'ils auront après la régularisation budgétaire.

Dernier point qui concerne la décision du Conseil de ministres. Si cette décision intervient vers le 1<sup>er</sup> mars, date à laquelle nous n'aurons en principe qu'un rapport des représentants permanents, de notre côté nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soumettre au Conseil de ministres le budget rectificatif. Je fais confiance à mon collègue Hellwig pour examiner avec le Parlement et dans les formes les plus adéquates la décision du Conseil en ce qui concerne les programmes dès qu'elle sera prise. Le budget supplémentaire nous permettra de rattraper à partir du premier janvier tout ce qui aura été intégré dans le programme pour 1968.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques remarques que j'avais à faire.

Je remercie le Parlement d'avoir bien voulu tenir cette session dans des conditions dont je suis le premier à apprécier qu'elles étaient un peu désagréables. Ayant souligné, comme il était de mon devoir de le faire, le problème de trésorerie qui compliquait notre situation, je suis reconnaissant au Parlement d'avoir bien voulu tenir cette session exceptionnelle et extraordinaire à Luxembourg.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Merci, monsieur Coppé, pour votre exposé et votre franchise.

Il n'était pas inutile que nous débattions ensemble des problèmes délicats qui se posaient à nous. Le bureau du Parlement, ainsi que la commission des finances et des budgets se sont interrogés sur les raisons de cette réunion qui se situe à 15 jours de la reprise de la session prévue pour le 22 janvier et qui, de surcroît, amène notre institution à faire des dépenses exceptionnelles. Je peux dire publiquement que nous ne pouvions pas le faire en décembre 1967 car notre budget était déjà épuisé. Le vœu que j'émetts c'est qu'en recherchant tant à la Commission qu'au Conseil et qu'au Parlement de réduire les frais, on ne nous impose pas de dépenses inutiles. Il n'est jamais inutile de réunir le Parlement, mais je crois qu'il est bon de le faire dans les conditions les moins onéreuses possibles. C'est le but que nous poursuivions.

Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution présentée par M. Battaglia.

Sur l'ensemble de la proposition de résolution, je suis saisi d'un amendement n° 1 de M. Bousquet et qui tend à substituer un texte entièrement nouveau à la proposition de résolution de M. Batta-



**Président**

glia. Le texte de cet amendement vous a été lu tout à l'heure en français et je pense que tout le monde peut se prononcer bien que la proposition n'ait pas encore été distribuée dans les autres langues.

En attendant cette distribution qui ne saurait tarder, nous pouvons commencer maintenant la discussion du texte.

Il n'y a pas d'opposition à cette procédure ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Bousquet.

**M. Bousquet.** — J'aimerais que la commission des finances et des budgets d'une part, la Commission des Communautés d'autre part, nous précisent, si en votant le texte de M. Battaglia nous ne risquons pas de remettre en cause le budget intérimaire de 1968.

C'est une question très importante et nous aimerions être fixés sur ce point.

**M. le Président.** — La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale, président de la commission des finances et des budgets.** — Monsieur le Président, en ce qui concerne l'amendement de M. Bousquet, je dois dire que, sinon dans les termes où il est rédigé mais bien dans son esprit, la commission des finances en a pratiquement délibéré.

En effet elle a examiné la suggestion suivante : accepterait-elle de ne pas retoucher le projet de budget qui lui est soumis si le Conseil voulait bien lui faire une déclaration dans laquelle il lui promettrait un véritable programme de recherche pour le 30 juin 1968 ?

C'est très exactement la question qui a été débattue au sein de la commission des finances en sorte que, sauf à chipoter un mot ou une virgule, cet amendement dans son esprit a déjà été examiné par la commission des finances.

Celle-ci s'est déclarée, je dois dire, à l'unanimité contre une telle attitude et à l'unanimité pour la proposition de résolution présentée par M. Battaglia.

Je pense donc, premièrement qu'il n'y a pas lieu de demander un renvoi en commission, car vraiment nous avons l'avis préalable, si je puis dire, de la commission des finances.

Deuxièmement, quant au fond, je crois que l'argument essentiel qui a été présenté devant nous pour nous demander de ne pas retoucher ce budget, c'est que si nous le retouchons, il ne sera plus possible pour des raisons de délais et de procédure de payer le personnel dans les premières semaines

de 1968. C'est cela qui m'a amené à poser à la Commission des Communautés la question très précise à laquelle M. le président Coppé vient de répondre. Nous savons maintenant que par suite du paiement de l'arriéré de l'un des États membres, les salaires et le fonctionnement sont couverts jusqu'au début mars.

Que reste-t-il encore pour contester la position qui a été prise par la commission des finances ? Ma foi, il reste un argument, mais je vous demande de le peser dans l'esprit qui devrait être, selon moi, le nôtre. On nous dit : attention si vous nous renvoyez le budget, à nous Conseil, il n'est pas sûr que nous puissions nous mettre d'accord. Alors faites-vous une violence afin que nous n'ayons pas à nous en faire.

Vraiment, dans un débat comme celui-ci, après un tel prélude, après les procédures que nous avons connues, faut-il encore dire que chaque fois qu'il y a une gêne quelconque pour une autre institution ce Parlement doit renoncer à ses positions, à son droit d'examen et dire pour que personne ne soit dans une position inconmode, je capitule ! Personnellement, je suis tout à fait contre, et je dois dire que je crois exprimer entièrement l'avis de la commission parce qu'elle a été saisie du problème, qu'elle l'a tranché et que je ne pense pas qu'elle pourrait se déjuger si on la réunissait à nouveau.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Battaglia.

**M. Battaglia, rapporteur.** — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne puis que répéter de manière imparfaite ce que vient de dire le président de la commission des finances. Il ne peut y avoir aucun doute que du point de vue réglementaire, cette nouvelle résolution — étant donné que l'on ne peut à proprement parler d'amendement — qui a été présentée par le groupe de l'Union démocratique européenne, va tout à fait à l'encontre de ce que notre commission a décidé à l'unanimité, comme l'a souligné M. Spénale, en sa réunion du 19 décembre 1967. Si ceci est exact, je vous demande, Monsieur le Président, vous qui êtes souverain en matière de règlement, s'il est possible de proposer une résolution qui soit contraire à ce que la commission compétente a déjà décidé.

En ce qui concerne le fond, Monsieur le Président — je suis, comme vous voyez, la même méthode d'exposition que M. Spénale — nous ne sommes plus hantés par ce qui était un problème avant le 19 décembre, c'est-à-dire par le fait que les caisses de l'Euratom étaient vides, qu'il n'y avait aucune possibilité pour la trésorerie de faire face à certains engagements, de payer les fonctionnaires de l'Euratom... Aujourd'hui les caisses sont remplies, parce que le gouvernement, qui était,

Battaglia

disons, en retard, a versé sa contribution, injectant ainsi ce sang frais qui était tellement nécessaire et qui permettra à l'Euratom de joindre les deux bouts sans trop de mal jusqu'au 28 février 1968 et peut-être même au-delà. Il n'y a donc plus de quoi être tourmenté. Sur la base du vote qu'exprimera ce Parlement, le Conseil de ministres devrait méditer sur ce qu'il a fait, parce qu'en maintenant simplement en vie — notons-le bien — les actions spécifiques d'Euratom et en entravant toutes les actions directes, on a gravement mutilé la recherche scientifique. Quant à une reprise des actions indirectes après le 30 juin 1968, je voudrais être en ce moment le contraire d'une Cassandre, mais personnellement je n'y crois pas, Monsieur le Président, ou tout au moins permettez-moi d'être sceptique.

Il y a déjà longtemps, Monsieur le Président, qu'une politique de profonde incertitude tourmente l'Euratom ; et cette incertitude provoque aujourd'hui une mutilation de la recherche. Tout ceci, chers collègues de l'Union démocratique européenne, vous met, je crois, en contradiction avec vous-mêmes. Voilà pourquoi, tout à l'heure, M. Pedini a dit à juste titre : « L'historien qui, dans quelques années, analysera ce moment difficile de la vie de l'Europe ne pourra pas ne pas reconnaître que notre époque se déroule sous le signe d'une profonde contradiction ». M. Peyrefitte, en effet, qui, si je ne me trompe, est du même parti que les collègues de l'Union démocratique européenne, devait dire dans un discours mémorable qu'il tint devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe : « Les nations européennes sont menacées dans leur économie par la disproportion croissante qui existe entre l'effort qu'elles déploient en matière de recherche et l'effort absolument spectaculaire déployé en ce domaine par les États-Unis. Il en résulte un déséquilibre mondial qui ne cesse de s'aggraver et conduira inéluctablement l'action européenne au stade des pays sous-développés avant la fin du siècle si des mesures énergiques et efficaces ne sont pas prises le plus rapidement possible ». Et il ajoutait : « Les dépenses de recherche et de développement sont de l'ordre de 22 milliards de dollars pour les États-Unis, alors que celles de l'Europe s'élèvent à peine à 6 milliards de dollars ». A une époque où l'industrie devient chaque jour de plus en plus tributaire de la science, cette disproportion se répercute sur le développement industriel des nations, spécialement dans les secteurs de pointe comme l'électronique, l'énergie atomique, les constructions aéronautiques. La suprématie américaine dans le secteur technique ne cesse de croître, au lieu que les industries européennes voient naître d'innombrables difficultés.

Et M. Peyrefitte ajoutait encore : « Nous constatons des participations toujours plus nombreuses de sociétés américaines en Europe qui s'accompagnent le plus souvent de changements de majorité

à l'avantage des sociétés d'outre-atlantique » ; et quoique je ne doute pas, chers collègues de l'Union démocratique européenne, que vous connaissiez bien ce discours de votre ministre, je ne puis m'empêcher de vous en citer la conclusion : « L'Europe se fera avec l'atome, l'espace, les constructions aéronautiques, les ordinateurs, la recherche scientifique, ou elle ne se fera pas du tout ». Aussi bien, chers collègues, si nous sommes tous d'accord sur la nécessité de financer la recherche scientifique, demandons donc au Conseil de ministres : pourquoi avez-vous mutilé la recherche scientifique en la privant des actions indirectes ?

M. Hellwig, vous avez dit tout à l'heure que le temps n'a pas permis d'élaborer un nouveau programme pluriannuel, qu'il est nécessaire que la Commission des Communautés européennes approfondisse le problème pour avoir une vision plus nette des choses et pour voir ce qu'il y a de mieux à faire dans ce secteur. Mais, même en acceptant cette prémisse, est-il permis d'arriver à la conclusion à laquelle est parvenu le Conseil de ministres, à cette conclusion que dans le secteur de la recherche, plutôt que d'aller de l'avant, serait-ce encore de la même manière, qui n'était assurément pas la meilleure, il faut non seulement nous arrêter, mais aller en arrière, retourner à zéro pour que l'on recommence demain avec ce programme pluriannuel qui fait encore partie du monde des espérances et dont je ne voudrais pas qu'il reste dans le monde des rêves ?

Je crois donc, Monsieur le Président, que nous devons voter la résolution déjà approuvée par la commission des finances, qui a une valeur expressement politique et exprime la volonté de ce Parlement de voir renforcée la recherche scientifique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousquet.

**M. Bousquet.** — Monsieur le Président, ma question est très simple : en votant la proposition de résolution de M. Battaglia, avec les crédits supplémentaires qu'elle prévoit, n'obligerons-nous pas le Conseil de ministres à se réunir à nouveau, et ne courrons-nous pas le risque que l'unanimité ne soit plus réalisée au Conseil. Ainsi tout le budget serait réduit à néant. Je crois que ce point est fondamental, et j'aimerais beaucoup avoir l'avis de la Commission des Communautés et du président du Conseil.

**M. le Président.** — A mon sens, Monsieur Bousquet, la réponse vous a déjà été donnée par M. Spénale.

Personnellement je vous répondrai comme président. Il y a un traité. Son article 177 est fort clair : lorsque le Parlement vote une modification, une

**Président**

nouvelle délibération doit avoir lieu. Dans ce cas le Conseil délibère avec la Commission et, le cas échéant, avec les autres institutions intéressées et arrête définitivement les budgets. C'est parfaitement clair, c'est le traité. En ce qui me concerne, je n'ai pas autre chose à vous dire.

Les représentants de la Commission veulent-ils prendre la parole ?

**M. Hellwig**, *vice-président de la Commission des Communautés européennes*. — (A) Monsieur le Président, nous estimons n'avoir rien à ajouter à votre déclaration.

**M. le Président**. — La parole est à M. Memmel.

**M. Memmel**. — (A) Je dois malheureusement vous dire que je m'abstiendrai du vote sur cette modification, parce que le texte n'existe qu'en français et n'a toujours pas été distribué dans les quatre langues officielles. A mon avis, il n'est pas tout à fait juste de soumettre à la fin d'un débat une proposition de modification dans une seule des quatre langues officielles, si bien que l'on passe par dessus la tête de tous les autres, le texte dût-il leur avoir été lu une fois.

**M. le Président**. — La parole est à M. de Lipkowski.

**M. de Lipkowski**, *président du groupe de l'U.D.E.* — Je crois que M. Battaglia a posé une question de fond avec une éloquence qui m'a beaucoup séduit, mais le débat n'était pas sur le fond, pour la simple raison que je suis d'accord avec ce qui a été dit.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Spénale, je suis tout à fait d'accord avec M. Pedini qui sait fort bien que je participe avec lui à des conversations extrêmement intéressantes sur la collaboration technologique avec la Grande-Bretagne, que j'en ai moi-même été un partisan et que nous considérons par conséquent qu'il faut l'Euratom comme cadre général. La question n'est pas là ; la question soulevée par M. Bousquet, est simplement une question d'efficacité.

Nous nous demandons si ce projet de budget intermédiaire était repoussé, qu'advierait-il ? Est-ce que cela mettrait la Commission des Communautés dans une situation difficile ? Étant donné que la Commission est mise en accusation au paragraphe 3 de la proposition de résolution, nous nous demandons si la rédaction de ce texte lui pose un problème. Dès lors que la Commission des Communautés se considère comme satisfaite, qu'elle ne considère pas qu'il y aura une conséquence quelconque pour elle si nous adoptons le projet de M. Battaglia, je ne vois pas pourquoi je serais plus royaliste que le roi, plus Commissaire que la Commission.

Par conséquent, s'il n'y a pas d'aspect dommageable dans l'immédiat pour le fonctionnement de l'Euratom, je ne vois pas pourquoi nous surenchérissons par rapport à la Commission. Au surplus, elle nous a donné quelques apaisements sur des problèmes qui nous préoccupent. M. Hellwig et M. Coppé aussi, je crois, nous ont dit que nous aurions un programme de recherche et un budget complémentaire. Je me retourne vers M. Bettencourt pour avoir un apaisement supplémentaire, oui ou non, êtes-vous en état de nous affirmer que le Conseil de ministres pourra nous proposer dans les prochains mois un budget supplémentaire avec un programme de recherche pluriannuel, un programme de recherche sérieux qui fasse de l'Euratom quelque chose au lieu de le vider de sa substance ? Si vous nous donnez ces apaisements, je ne vois pas où est le débat entre nous, et par conséquent, nous retirons notre amendement.

**M. le Président**. — La parole est à Monsieur le président en exercice du Conseil.

**M. Bettencourt**, *président en exercice du Conseil*. — Monsieur le Président, Messieurs, je crois que ce qui vous a été indiqué tout à l'heure au nom de la Commission des Communautés était parfaitement précis et ne pouvait laisser aucun doute dans les esprits. Quant à moi, je rejoins très exactement ce qui vous a été indiqué tout à l'heure et je crois devoir, en conclusion, vous faire observer qu'il est douteux que le texte de M. Battaglia qui tend à remettre tout en cause, en demandant un accroissement de 40 millions d'u.c. de ce budget soit conforme au traité. Il résulte en effet clairement des dispositions des articles 174 paragraphe 2 et 176 paragraphe 1 du traité d'Euratom, que le budget de recherches et d'investissement ne peut comporter que des crédits correspondants à des programmes préalablement approuvés. Il est donc impossible à l'Assemblée et au Conseil de ministres dans le cadre de la procédure budgétaire, d'aller au-delà de ce qui est prévu par la décision de programme arrêtée par le Conseil de ministres le 8 décembre dernier, conformément à l'article 7 du traité.

J'ai écouté très attentivement les uns et les autres et il va de soi que je m'efforcerais de rapporter au Conseil tout ce qui a été exprimé. Or, parmi les remarques faites, il en est une presque commune à presque tous les orateurs. Elle concerne la volonté que l'on pourrait avoir ou ne pas avoir de mettre sur pied un véritable programme nouveau au cours de l'année qui vient. Ce matin, je pense avoir répondu brièvement mais clairement. J'ai dit : la situation sera éclaircie sans retard, puisque le Conseil a demandé à être saisi avant le 1<sup>er</sup> mars 1968 d'un rapport précisant l'intérêt que présenterait, pour la Communauté, la poursuite des associations existantes. J'ai ajouté : je pense que rien ne s'oppose à ce que votre Assemblée marque son avis

Bettencourt

favorable sans proposition de modification sur le projet de budget soumis à son examen. Et répondant plus précisément à l'observation faite par les uns et par les autres, je dis que le vrai débat de fond sur le budget 1968 s'instaurera lorsque le Conseil, ayant arrêté de nouvelles décisions de programme, comme il est convenu de le faire avant le 30 juin 1968, soumettra à cette Assemblée, le projet de budget supplémentaire correspondant. Il y a quelques instants, M. de Lipkowski lui-même a demandé à la Commission des Communautés et au Conseil que je représente auprès de vous, ce qu'il en était et ce qu'il en serait. Ce que j'ai indiqué ce matin, même si une plaisanterie a pu être faite sur mon avis personnel ou pas personnel, correspond à la volonté délibérée du Conseil des Six et par conséquent, je ne m'aventurerai pas davantage.

Cette volonté a été exprimée et je vous demande de bien vouloir la considérer comme telle.

**M. le Président.** — Nous avons amplement débattu de cet amendement et je pense que la situation est claire maintenant. Je vais mettre ce texte aux voix.

La parole est à M. de Lipkowski.

**M. de Lipkowski.** — Monsieur le Président, je confirme le retrait de notre amendement.

**M. le Président.** — L'amendement de M. Bousquet ayant été retiré, nous pouvons passer à l'examen des différents titres du projet de budget.

Sur les titres I à VI de la première partie, je n'ai ni proposition de modification ni orateur inscrit.

Je mets ces titres aux voix.

Les titres I à VI sont adoptés.

Après le titre VI, je suis saisi d'une proposition de modification de la commission des finances et des budgets tendant à ajouter un titre VII et en conséquence un chapitre 70 comportant un montant de 30 millions u.c. de crédits de paiement.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de modification.

La proposition de modification est adoptée.

Sur la deuxième partie, je n'ai ni proposition de modification ni orateur inscrit.

Je la mets aux voix.

La deuxième partie est adoptée.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de budget de recherches et d'investissement pour 1968 modifié

conformément à la proposition de la commission des finances et des budgets.

Le projet de budget est adopté.

Je mets aux voix la proposition de résolution présentée par la commission des finances et des budgets.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 9. Budget supplémentaire des Communautés européennes pour l'exercice 1967

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Spénale, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget supplémentaire des Communautés européennes pour l'exercice 1967 établi par le Conseil (doc. 164).

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale, rapporteur.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un virement proposé par le Conseil, en accord avec la Commission des Communautés et consistant à transférer 212 000 u.c. des crédits inscrits au budget de la Commission aux crédits inscrits au budget du Conseil.

La proposition de résolution qui vous est soumise est très simple. Elle constate premièrement que les dépenses du Conseil ont été plus importantes que prévues, ce qui ne peut nous surprendre, puisqu'il y a eu effectivement de nombreuses réunions, négociations dans le courant de 1967.

Elle prend acte, dans un deuxième point, de ce que ces dépenses supplémentaires peuvent être couvertes sans appel à des contributions des États membres, puisqu'il existe des crédits en excédant dans le budget de la Commission.

Dans un point 3, la proposition de résolution rappelle qu'aucune dépense ne peut être engagée ni a fortiori, effectuée, si préalablement les crédits nécessaires ne sont pas disponibles ou s'ils n'ont été formellement autorisés par la procédure budgétaire.

Dans un point 4, il est pris acte de ce que le projet de budget supplémentaire augmentant les crédits du Conseil de 212 000 u.c. et réduisant d'autant ceux de la Commission des Communautés ne font l'objet d'aucune proposition de modification.

Ce projet de budget supplémentaire est donc réputé définitivement arrêté dans les conditions prévues par l'article 203.

(\*) J.O. n° C 3 du 22 janvier 1968, page 4.

## Spénale

Enfin, la proposition de résolution charge son président de transmettre ce texte au Conseil et à la Commission des Communautés.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de donner beaucoup d'explications supplémentaires sur cette affaire. Je tiens à dire d'ailleurs que c'est avec beaucoup de bonne grâce que la commission des finances et des budgets a donné son agrément et elle suggère que le Parlement le donne également. Mais elle veut rappeler à cette occasion au Conseil qu'il n'est pas possible d'engager des dépenses avant toute procédure régulière devant l'Assemblée. Je pense qu'il est nécessaire de rappeler à nouveau le principe, qui, une fois de plus, n'a pas été respecté. Ceci dit, votre commission vous propose l'adoption de ce budget des Communautés.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Personne ne demande la parole ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution.

Sur l'ensemble je n'ai ni amendement ni orateur inscrit.

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

(\*) J.O. n° C 3 du 22 janvier 1968, page 6.

10. *Calendrier des prochaines séances.*

**M. le Président.** — Chers collègues, le Parlement a épuisé son ordre du jour.

Je rappelle que nos prochaines séances sont fixées dans la semaine du 22 au 27 janvier 1968.

11. *Adoption du procès-verbal de la présente séance.*

**M. le Président.** — Conformément à l'article 17, paragraphe 2 du règlement, je dois soumettre au Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le procès-verbal est adopté.

12. *Interruption de la session.*

**M. le Président.** — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 17 h 20).*

